

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE-RENDU
DE SEANCE**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 22/10/2015

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 22/10/2015

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 22 octobre 2015 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 91 du 24 novembre 2015.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Yves Contassot, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Géraldine Rideau-Textier et M^{me} Catherine Vieu-Charier.

EXCUSÉS

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Charlotte Hubert, M. Olivier de Monicault, M^{me} Bénédicte Souffi et M^{me} Karen Taieb.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 22/10/2015

ORDRE DU JOUR

REPORTS DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

21, rue des Solitaires (19 ^e arr.).....	4
37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (04 ^e arr.).....	7
7, rue du Helder et 10, rue de la Chaussée-d'Antin (09 ^e arr.).....	14
66, rue Ordener et 1, rue Baudelique (18 ^e arr.).....	18
6, rue Ampère (17 ^e arr.).....	20
26-26T, rue Ordener (18 ^e arr.).....	24
55-57B, avenue de Saxe (07 ^e arr.).....	28

PERMIS

23, rue du Château-Landon (10 ^e arr.).....	32
15-33, rue de Laborde (08 ^e arr.).....	35

SUIVIS DE VŒU

108, rue du Faubourg-Saint-Denis (10 ^e arr.).....	41
83-85, rue du Bac, 53-57, rue de Grenelle et 14, boulevard Raspail (07 ^e arr.).....	44
62, avenue d'Iéna (16 ^e arr.).....	50
164-168, rue de Rivoli, 1, rue de Marengo, 2, place du Palais-Royal et 151-153, rue Saint-Honoré (01 ^{er} arr.).....	53
24, rue de la Chapelle et 37, rue Marc-Seguin (18 ^e arr.).....	55

DÉMOLITION TOTALE DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

15-15B, avenue de Clichy (17 ^e arr.).....	57
------------------------------------------------------	----

[21, RUE DES SOLITAIRES (19^E ARR.)]

Surélévation d'une maison de Belleville

Pétitionnaire : M. BOST, Nicolas

PC 075 119 15 V 0041

Dossier déposé le : 30/07/2015

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet empêchant le début de l'instruction.

« Aménagement des combles avec surélévation de la toiture, création de lucarnes et ravalement des façades sur rue et cour. SHON créée : 18,3 m² »

PROTECTION

Bâtiment concerné par une protection au PLU :

« Bâtiment du XIX^e siècle de deux étages sur une magnifique petite cour arborée accessible par un grand

porche protégé par une grille en fer forgé. »

PRÉSENTATION

La rue des Solitaires traverse le lieu-dit des Annelets sur le territoire de la commune de Belleville. Encore majoritairement agricole sous le Premier Empire, elle connaît une urbanisation forte sous la Monarchie de Juillet avec un ensemble de petites maisons en plâtre, souvent ornées de sculpture, qui font encore la particularité de cette voie aujourd'hui (voir les n° 18 et 20).

Le 21 a une histoire un peu plus ancienne. Un premier bâtiment est élevé par un crieur à la halle aux poissons entre 1824 et 1829. Il s'agit d'un petit pavillon carré avec une cour et un jardin planté d'arbres, séparés de la rue

par un mur bahut. Il est ensuite progressivement agrandi, une première fois en 1845 par un postier à la retraite, puis par le dessinateur Jean-Louis Godon entre 1845 et 1863. Cette campagne de travaux donne les dispositions actuelles du bâtiment qui présente une travée sur la rue et quatre travées de face sur le jardin et une élévation de deux étages carrés. Sa toiture à faible pente est couverte de zinc et de tuiles. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, la cour est occupée par un petit bâtiment bas parallèle puis, en 1922, une seconde construction vient occuper le fond. L'ensemble est alors loué en petits logements ouvriers.

La demande actuelle vise la démolition de la toiture du bâtiment principal pour créer un nouveau comble habitable. La charpente actuelle est ancienne et correspond à la campagne du milieu du XIX^e siècle ; la couverture en revanche est récente et médiocre. Le projet se propose de créer un comble brisé couvert de zinc. Un ravalement est également prévu, entraînant la pose de nouveaux garde-

corps. Avec son nouveau comble percé de lucarnes et ses nouveaux garde-corps pastiche, la modeste maison du début du XIX^e siècle prendrait l'aspect d'un pavillon Second Empire qu'elle n'a jamais eu.

DISCUSSION

Il est relevé que le bâtiment dont la surélévation est envisagée a déjà été modifié. Pour autant, la mise en œuvre de la protection P.V.P. est jugée importante. Si la protection ne peut avoir pour effet de geler toute évolution du bâti, les membres rappellent que nombre de protections au titre du P.L.U. ont été le fait d'initiatives de la commission. Sans statuer sur le gain d'habitabilité supposé justifier le projet, ils s'accordent à en critiquer l'architecture qui tendrait à donner à une maison simple du début du XIX^e siècle l'aspect inapproprié d'un pavillon du Second Empire. Notant que l'architecture projetée serait ici en cause et non le principe d'une surélévation, certains membres se disent disposés à agréer une suré-



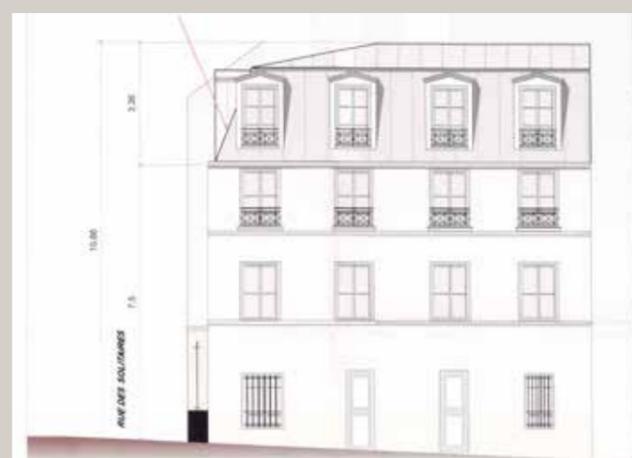
Extrait de l'atlas du PLU.



Vue actuelle depuis la rue des Solitaires.



Vue actuelle de l'entrée.



Élévations de la façade sur cour (état existant en haut, état projeté en bas). (© Eleonora BELLOTTI Architecte).



Élévations de la façade sur rue (état existant en haut, état projeté en bas). (© Eleonora BELLOTTI Architecte).

lévation contemporaine tandis que d'autres, soucieux de ne pas créer de précédents en faveur de la dénaturaison d'un édifice protégé, demeurent réticents. Au final, une large majorité des présents se prononce contre le projet.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une petite maison de l'ancienne commune de Belleville protégée au titre du P.L.U.

Au vu de la motivation de cette protection qui vise de façon précise la volumétrie du bâti, la commission s'oppose à la création d'un étage supplémentaire sous comble.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives nationales : MC/ET/XXXVII/326, 8/07/1824 ; C/ET/XXXVII/483, 6/11/1841 ; MC/ET/XXXVII/559, 5/09/1845 ; MC/ET/CXVI/936, 03/06/1875 ; MC/ET/CXVI/1053, 18/08/1886.
- Archives de Paris : D²P⁴ 1101 ; DQ¹⁸/1092.
- Bruno Bertherat et Christian Chevandier, *Paris dernier voyage. Histoire des pompes funèbres (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, édition La Découverte, 2008.

[37, RUE SAINTE-CROIX-DE-LA-BRETONNERIE (04^E ARR.)]

Extension des surfaces commerciales du BHV dans le Marais

Pétitionnaire : M. LABBE, Romain
SAS BAZAR DE L'HÔTEL DE VILLE
PC 075 104 15 V 0017
Dossier déposé le : 20/07/2015
Fin du délai d'instruction : 20/12/2015

« Réhabilitation d'un bâtiment et de commerce à R+4 avec création de devantures commerciales rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, réhabilitation des rez-de-chaussée aux 11 et 13 square de la Bretonnerie, 11 rue des Archives, remplacement des menuiseries extérieures au R+1 et sur une partie du R+2 sur rues, construction d'un bâtiment de bureau et de commerce à R+3 sur 2 niveaux de sous-sols après démolition du bâtiment à R+2 sur pas-

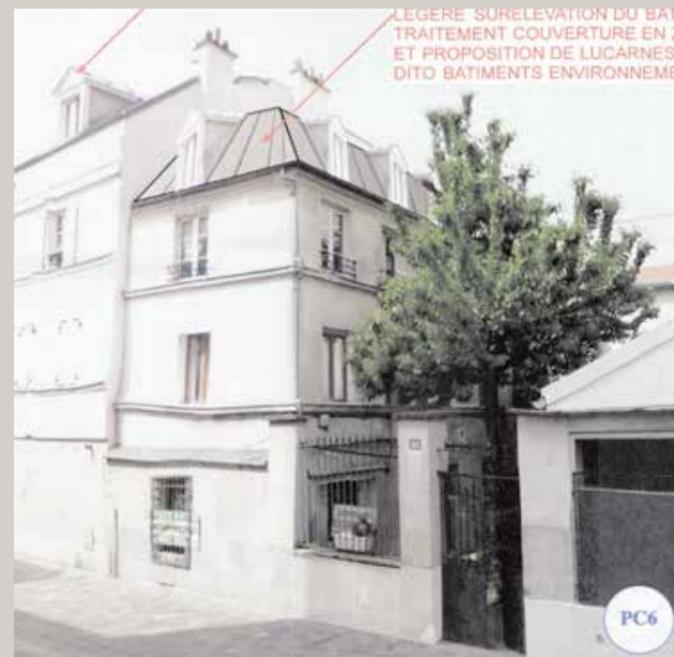
sage et de l'adjonction à R+1 et changement de destination de logement en commerce au rez-de-chaussée sur Square et de bureau en commerce du sous-sol au R+1 de la partie en reconstruction sur Passage.
SHON supprimée : 1266m² ; SHON créée : 1689 m² ».

PROTECTION

Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Marais.
Corps de bâti sur rue des 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et 13, square Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie : « immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type B ».
Corps de bâti sur cour : « immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli ».



Vue de l'état existant (© Eleonora BELLOTTI Architecte).



Insertion du projet (© Eleonora BELLOTTI Architecte).



Extrait de l'atlas du PLU (PSMV du Marais).



Vue en 1965 de l'ancien établissement Menier (archives des Galeries Lafayette, BHV 313 ; cliché © RÉA).

ANTÉRIORITÉ

- séance du 20/10/2005 : « La CVP a formé un vœu pour un dessin des ouvertures plus respectueux du caractère des bâtiments, ensemble constitué de deux immeubles (côté rue Sainte-Croix, par Bonneaux en 1851 et, côté square, d'époque Louis XVI). Elle a notamment souhaité que le projet tire un meilleur parti des anciennes devantures, avec leurs appuis caractéristiques des échoppes de l'ancien régime » (vœu levé le 20/12/2006).

PRÉSENTATION

Le Bazar de l'Hôtel de Ville possède dans l'îlot situé au nord du bâtiment de la rue de Rivoli plusieurs emprises réparties entre les rues de la Verrerie et Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

La société souhaite aujourd'hui relier ces différentes emprises et les convertir en surfaces de vente. La première d'entre-elles est composée de trois corps de bâtiment situés sur le terrain allant de l'angle de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie au square du même nom – on y trouve

l'immeuble du 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et le n° 13 du square. La seconde emprise est constituée de l'immeuble de fond du 34, rue de la Verrerie et de sa cour. Si la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie a été probablement ouverte dès le XIII^e siècle - le prieuré du même nom s'y implante en 1258 -, la physionomie actuelle de l'îlot où elle se trouve a son origine dans la vente de l'ensemble conventuel qui s'y trouvait avant la Révolution (vente intervenue en 1793 à la suite de la suppression, en 1790, des ordres religieux contemplatifs). Son acquéreur, Jean-Baptiste-Bernard Saffroy-Desclouteaux, décide de le lotir vers 1793. Un nouveau passage est alors créé, clos de grilles, qui deviendra l'actuel square Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

Le 13, square Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie :

Achetant le lot correspondant à l'actuel n° 13 du square, l'entrepreneur en bâtiment Jean Drive y fait construire, en 1794, un immeuble composé d'appartements locatifs, dont le corps de bâti se dispose en U autour d'une cour.

Fort de huit travées sur le passage, sa partie avant s'élevait de trois étages carrés, d'un quatrième en attique et d'un comble ; le rez-de-chaussée étant occupé par trois boutiques. Cette disposition perdure jusqu'en 1851, année où l'immeuble est réuni à l'ensemble voisin du 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

Le 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie :

En 1795, deux parties du lotissement sont vendues à Charles Deladrene qui y édifie des hangars. L'ensemble foncier fait l'objet de plusieurs cessions successives jusqu'à ce qu'il soit acquis par la maison des chocolats Menier, propriétaire du moulin de Noisiel et déjà implantée au n° 13 de la future rue du Temple. La forte expansion de son activité lui fait commander à l'architecte Jules Bonneau - qui est déjà intervenu à Noisiel - un ensemble composé de trois corps de bâtiments : un premier, implanté à l'angle du passage et de la rue, un second en fond de cour et une série d'appentis. L'immeuble d'angle respecte le nouvel alignement. Il est large de onze tra-

vées sur rue et de huit sur le passage. Il s'élève d'un rez-de-chaussée, de trois étages carrés et d'un quatrième lambrissé, et abrite ateliers, magasins, logements de direction et bureaux. Ses façades dessinent des lignes de refends au rez-de-chaussée qui est percé de baies à clefs. Les étages séparés par des bandeaux à doubles cordons ont leurs croisées ornées de chambranles et surmontées de corniches. Le bâtiment du fond abritait d'autres magasins et des ateliers.

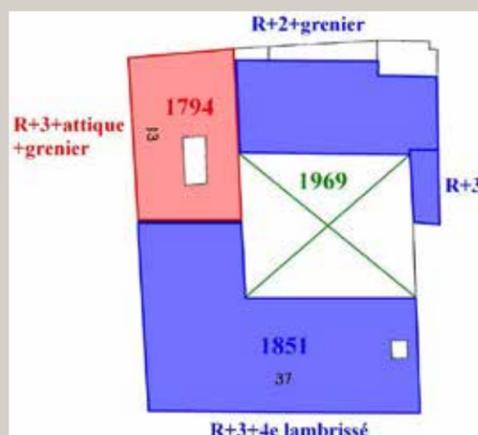
L'immeuble de fond du 34, rue de la Verrerie :

Occupé en 1862 par une maison avec corps de logis sur rue et deux cours, dont une couverte et vitrée, l'ensemble est remplacé en 1898 par un immeuble de rapport comprenant trois corps de bâtiments de même hauteur, élevés, sur caves, de cinq étages carrés et un sixième mansardé. Si les deux premiers sont reliés entre eux par les ailes, le troisième bâtiment fait suite à une deuxième cour et s'ouvre sur le square Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.



Extrait du cadastre de 1894 (archives de Paris).

Ci-contre, plan masse actuel, emprise de la demande d'autorisation urbaine (© DATA Architectes).



Plan de datation.

Page de droite :

En haut, de gauche à droite : vue actuelle des façades du 13, square Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ; vue du 37 de la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie ; vue de la première volée distribuant les logements locatifs.

En bas, de gauche à droite, vue de la cour surhaussée, vue intérieure du niveau d'entresol du 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.



L'installation du BHV :

L'ensemble formé par le 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et le n° 13 du square est vendu par la maison Menier en 1879. Il est acquis en 1923 par la société « Veuve Ruel et Compagnie », déjà propriétaire de nombreux immeubles dans le quartier en plus du grand magasin édifié rue de Rivoli au début du siècle.

Si aucun document ne permet de décrire les travaux réalisés à l'intérieur de ces bâtiments durant le XX^e siècle, la société procéda à l'installation d'une cantine au rez-de-chaussée accompagnée de locaux de services, tout en conservant les appartements locatifs dans les étages.

Entre 1966 et 1969, parallèlement aux travaux de restructuration entrepris dans le magasin de la rue de Rivoli, l'agence « Omnium technique des constructions » intervient lourdement sur l'ensemble pour rénover les locaux.

Si les appartements des étages sont alors conservés ainsi que l'escalier initial qui les distribue, la cour est excavée de deux niveaux de sous-sols puis rehaussée d'un niveau

pour abriter le nouveau restaurant d'entreprise, la plupart des murs refends intérieurs du RdC étant supprimés. De nouveaux escaliers sont aménagés dans le bâtiment construit par Jules Bonneau ainsi que dans celui du fond. La société du BHV souhaite aujourd'hui restructurer l'ensemble de ces bâtiments avec plusieurs objectifs. Elle désire d'abord relier « l'îlot Rivoli » du BHV à la fondation d'art Galeries Lafayette, située rue du Plâtre (projet examiné par la Commission le 15 novembre 2013). Les deux ensembles bâtis décrits plus haut seraient réunis et rendus traversants.

Le premier ensemble, rue et square Sainte-Croix de la Bretonnerie, serait restructuré entraînant la démolition du restaurant d'entreprise et du bâtiment sur cour. La totalité des surfaces serait occupée par des zones de vente, à l'exception des logements du corps de logis sur la rue Sainte-Croix et de leurs accès (escalier et couloirs).

Les façades des bâtiments de 1794 et 1851 seraient restaurées en l'état, les baies du registre bas étant toutefois

transformées en vitrines. Le second ensemble bâti verrait le rez-de-chaussée du dernier des trois immeubles post-haussmanniens transformé en surface commerciale, à l'image de ce que le BHV a déjà réalisé dans la première séquence de la rue des Archives. La cour recevrait des terrasses accueillant des boutiques nouvelles, dont les baies recevraient des devantures métalliques à l'image des dispositifs équipant actuellement les boutiques BHV du début de la rue des Archives.

DISCUSSION

Les membres, qui soulignent la beauté de la façade sur la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, déplorent le caractère exclusivement minéral du projet et demandent des précisions quant à la portée de la protection, les intérieurs ayant été largement modifiés. Ils souhaitent aussi faire le point quant à l'état initial du rez-de-chaussée de l'immeuble : était-il prévu, dès 1850, un rez-de-chaussée très ouvert ? Dans cette hypothèse, que la présence de

poitrails structurels et de colonnes métalliques semble corroborer, l'objectif d'une généralisation des vitrines commerciales est jugée admissible.

RÉSOLUTION

Pas de résolution.

BIBLIOGRAPHIE

- RÉA (pour Citynove), *Immeuble Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Étude historique et architecturale*, mai 2015.



Ci-contre, vue de la façade sud du bâtiment en fond de cour, prévu démolir.



Ci-dessous, à gauche, vue depuis le square Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie de l'immeuble de fond du 34, rue de la Verrerie ; à droite, vue de la façade sur cour du même immeuble destiné à accueillir des boutiques en rez-de-chaussée.



Plans des démolitions prévues du rez-de-chaussée à gauche et du R+1 à droite (© DATA Architectes).



Façade du 37, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. À gauche, l'état actuel avec le repérage des démolitions prévues. À droite, l'état projeté (© DATA Architectes).



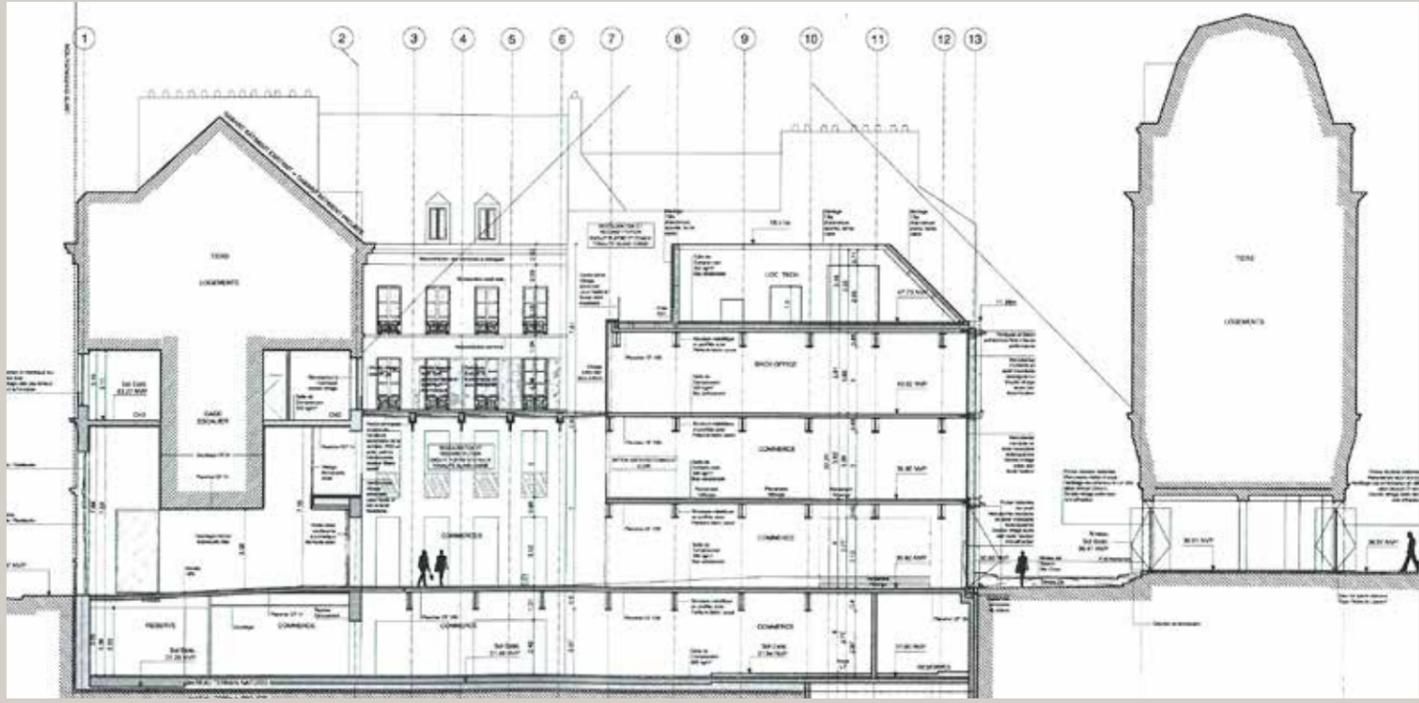
Coupes transversales générales : ci-dessus, l'état actuel ; ci-dessous, l'état projeté (© DATA Architectes).

Page de droite :

En haut, façade de l'état actuel du 13, square Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie avec les démolitions prévues.

Au milieu, l'état projeté.

En bas, vue projetée de la cour de l'immeuble de fond du 34, rue de la Verrerie. Les menuiseries des baies actuelles seraient remplacées par de nouvelles devantures reprenant le vocabulaire des actuelles boutiques du BHV de la rue des Archives (© DATA Architectes).



[7, RUE DU HELDER ET 10, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN (09^E ARR.)]

Transformation de deux immeubles de bureaux en hôtel de tourisme

Pétitionnaire : M. CHAPELON, Philippe
ASSOCIATION LES CONGES SPECTACLES
PC 075 109 15 V 0045

Dossier déposé le : 24/07/2015

Fin du délai d'instruction : 28/01/2016

« Aménagement de 2 bâtiments sur rue et cour en hôtel de tourisme avec changement de destination de locaux de bureau et d'habitation en hébergement hôtelier, suppression de la verrière existante sur cour et des planchers du rez-de-chaussée à R+1, création d'un bâtiment de liaison du rez-de-chaussée au R+4, épaissement côté cour du bâtiment rue Helder du rez-de-chaussée au R+4, restructuration avec adaptation du comble au R+5 et décais-

sement partiel du plancher du rez-de-chaussée côté rue Helder pour accessibilité PMR. SHON créée : 250 m². »

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

Les deux bâtiments concernés par le projet – le premier, au 7 de la rue du Helder, a été construit en 1861 et le second a été élevé en 1791 – occupent l'est et le centre d'une parcelle bordée, de l'autre côté, par la rue de la Chaussée-d'Antin (n° 10). Le bâtiment le plus ancien fut loué, sous le Second Empire, à un marchand de literie et de tapis qui reçut l'autorisation du propriétaire de construire

sur la rue, à l'emplacement du jardin transformé alors en cour, un nouvel immeuble destiné à établir un magasin et des ateliers. Un escalier permettait d'accéder à partir de la rue à un rez-de-chaussée haut largement dégagé et ponctué de colonnettes en fonte (toujours en place). La cour fut, dès cette époque, partiellement vitrée, le rez-de-chaussée du logis central étant, lui-aussi, transformé en magasin. Les niveaux supérieurs du n° 7, distribués en appartements et chambres au niveau du comble, étaient reliés à un hôtel voisin, l'hôtel du Helder, qui occupait l'immeuble mitoyen. Ils étaient desservis par un escalier intérieur, éclairé à chaque niveau par une fenêtre ouvrant sur la cour – le dispositif a été remplacé, avant 1920, par un escalier en charpente, rampe sur rampe, toujours en place. L'accès au premier étage se faisait à partir du n° 9. Le rez-de-chaussée du n° 7, la cour vitrée et le logis arrière furent repris en location, vingt ans plus tard, par le propriétaire de l'hôtel voisin, qui cherchait à étendre son établissement. Une salle de restaurant fut installée au

rez-de-chaussée et étendue vraisemblablement à la cour. La façade de l'immeuble reçut, sur toute sa hauteur, un spectaculaire décor de menuiserie - dû à l'architecte Claude David - de style néo-Renaissance (nettement marqué au rez-de-chaussée et à l'entresol). La porte du restaurant, ouverte à l'enseigne du Lion d'or, fut encadrée par un portique cantonné de pilastres portant un fronton brisé dont la base était interrompue par un grand écusson entouré de motifs sculptés très ouvragés. L'originalité de la façade fut sauvée par la presse de l'époque et sa réputation servit de support à la publicité de l'établissement. On lit à son sujet dans le journal *Le Matin* en 1884 : « Ce restaurant est unique en son genre et constitue une des merveilles de la capitale de la France. Installé et meublé dans le vrai style de la Renaissance, Il jouit, parmi les voyageurs de toutes nationalités, d'une très grande réputation pour son confort, son luxe grandiose, son exquisite cuisine et ses vins renommés ».

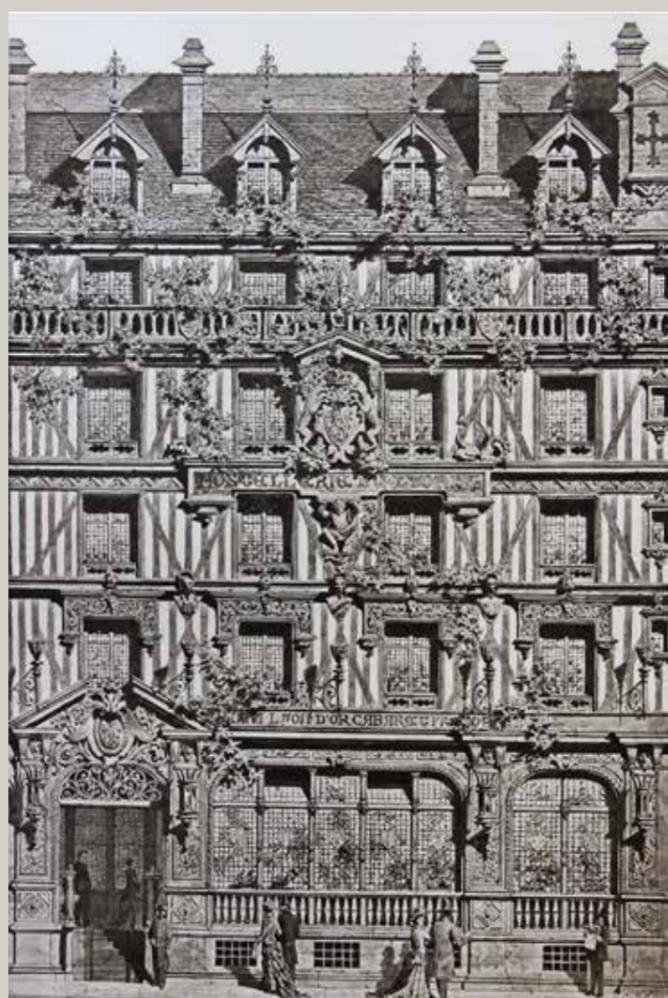
L'ensemble immobilier et sa cour vitrée furent loués, en



Extrait de l'atlas du PLU.



Vues de la façade actuelle. À droite, façade de Claude David (extrait du *Moniteur des architectes*, 1884).



Devanture du restaurant le Lion d'Or (Charles Baude graveur, extrait de *L'Illustration*, 1880).



Vues de la devanture actuelle.



Vue du revers de l'immeuble sur rue.



Vue de la cour intérieure, vers le fond de parcelle.

1896, à la Banque Russe pour le Commerce Étranger, l'hôtel conservant en sous-location les étages supérieurs de l'immeuble sur rue. Le décor de façade fut supprimé à partir du premier étage. Un bandeau portant l'inscription « Hôtel du Helder et du Lyon d'or » fut placé entre le deuxième et le troisième étage. La banque procéda à d'importantes transformations intérieures et installa, dans les étages, ses bureaux de direction après avoir supprimé la liaison avec l'hôtel. La cour fut entièrement couverte et aménagée en salle des guichets. Une salle des coffres, entourée d'un chemin de ronde, fut établie au premier sous-sol accessible à partir du rez-de-chaussée par un bel escalier aux parois recouvertes de mosaïques, doté d'une rampe en fer forgé.

Si l'immeuble sur cour ne montre plus aucune des dispositions d'origine, l'immeuble de la rue du Helder, dont le dernier résident, la Caisse des « Congés spectacles », est toujours propriétaire, conserve un certain nombre d'éléments remarquables : devanture de l'ancien restaurant

dont le monogramme actuel fait référence à la Caisse, mosaïques de l'escalier descendant dans les sous-sols de la banque, croisées décorées de vitraux en façade arrière et lambris dans les étages témoignant de l'ancienne occupation du lieu par la banque russe.

Le projet actuel propose la transformation des bâtiments et de la cour intérieure en hôtel de tourisme. Pour cela, la verrière sur cour serait supprimée pour permettre la création d'une cour arborée, le bâtiment Helder, épaissi à l'arrière et son comble restructuré et un bâtiment de liaison (R+4) établi le long du pignon aveugle, côté sud. Par ailleurs, le plancher du rez-de-chaussée, côté rue Helder, serait démoli et reconstruit au niveau de la rue, entraînant la perte de l'ancien escalier d'accès de l'immeuble. Enfin la partie subsistante de l'ancienne façade néo-Renaissance disparaîtrait au profit d'une façade hôtelière dotée d'une large ouverture centrale. L'ancien escalier, donnant accès au sous-sol, serait en revanche conservé.

DISCUSSION

La commission désapprouve l'esprit du projet et rappelle l'importance en site inscrit du maintien de la valeur patrimoniale de l'existant. À ce titre elle émet le vœu de voir la devanture actuelle préservée ainsi que le niveau de plancher intérieur correspondant.

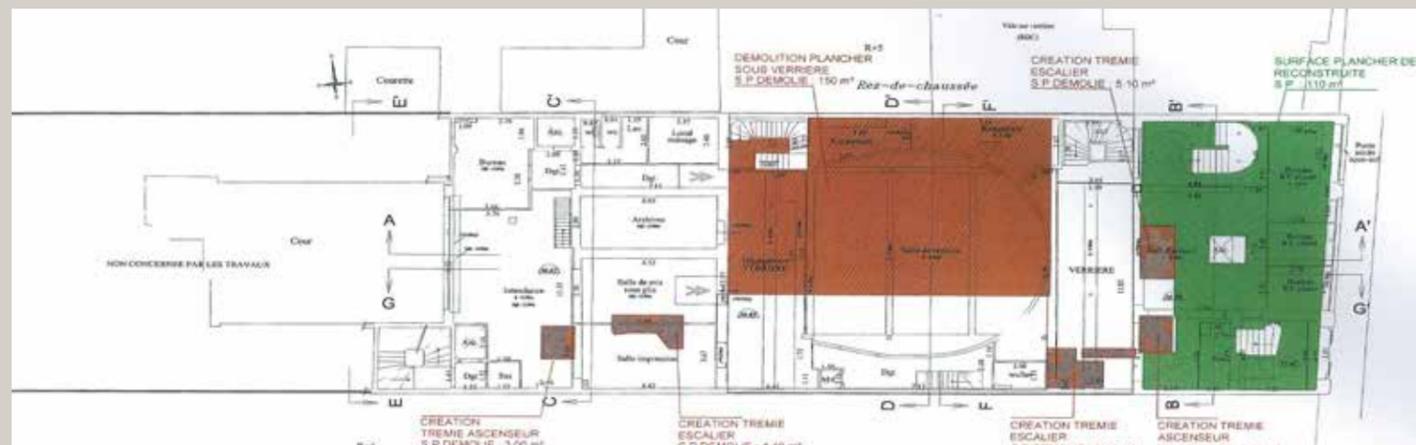
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation en hôtel de tourisme d'un immeuble de bureaux sur rue présentant au rez-de-chaussée une façade rapportée. La commission s'oppose énergiquement au démontage de cette devanture très ouvragée répondant à une ancienne occupation de l'immeuble par un restaurant ouvert à l'enseigne du Lion d'or et dont le dessin a été calé sur les niveaux existants. Elle souligne que, par sa singularité et la qualité de sa menuiserie, elle constitue

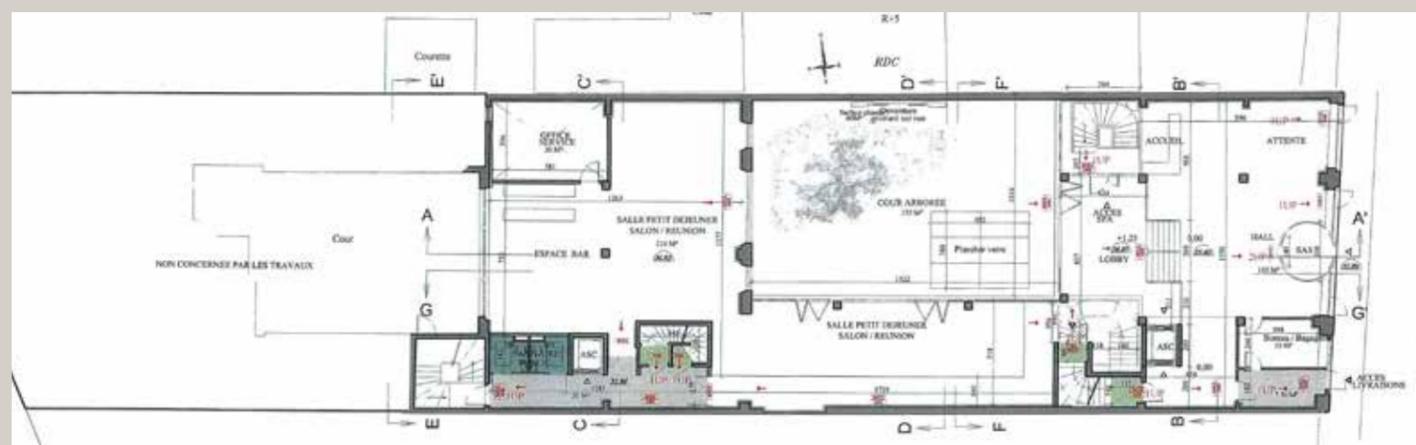
un élément remarquable dans le paysage de la rue.

BIBLIOGRAPHIE

- RÉA, *Immeuble Helder. Étude historique*, mai 2015.



Plan du rez-de-chaussée actuel ; en couleurs, les démolitions (© Pierre Granger-Bahman Baniahmad architectes).



Plan du rez-de-chaussée projeté (© Pierre Granger-Bahman Baniahmad architectes).



Façade du revers de l'immeuble sur rue, état projeté. (© Pierre Granger-Bahman Baniahmad architectes)



Façade projetée rue du Helder (© Pierre Granger-Bahman Baniahmad architectes)

[66, RUE ORDENER ET 1, RUE BAUDELIQUE (18^E ARR.)]

Démolition d'une maison d'angle de Clignancourt

Pétitionnaire : SOCIETE FONCIERE JOUFFROY

M. BISMUTH, Bernard

PC 075 118 15 V 0052

Dossier déposé le 29/07/2015

Dossier incomplet empêchant le début de l'instruction

« Construction d'un bâtiment à usage de commerce et d'habitation (11 logements créés) de R+8 sur 2 niveaux de sous-sol après démolition totale du bâtiment de R+2. Surface démolie : 339 m² ; surface créée : 792 m² ; surface du terrain : 132 m². »

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

Cet immeuble, très simple, a été construit, en 1871, à l'angle des rues Ordener et Baudelique. Il a conservé son volume, sa toiture et l'essentiel de sa distribution, notamment son escalier d'origine. Ses façades, traitées avec la même sobriété, n'ont gardé, pour toute modénature, qu'une simple corniche. Il est aujourd'hui dans un état de conservation moyen mais n'en constitue pas moins un témoignage du type de bâti de petite échelle qui prévalait dans ce quartier vers 1880 et dont peu d'exemples subsistent.

Sa démolition totale est demandée en vue de la construction d'un immeuble de rapport (11 logements) élevé de huit étages sur rez-de-chaussée. Les façades, de teinte

gris clair, seraient rythmées de baies vitrées rectangulaires saillantes.

DISCUSSION

La commission, tout en notant les possibilités offertes par le règlement d'urbanisme ainsi que la présence de hauts pignons, voisins du terrain d'angle, appelle à une prise en compte plus systématique des particularités du paysage de cet arrondissement. Elle observe à ce titre la visibilité et l'intérêt spécifique de l'actuel bâtiment bas à cet endroit. Elle juge, de plus, inappropriée l'expression architecturale du projet.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition totale d'une maison d'angle d'échelle basse qui serait remplacée par un immeuble de rapport.

La commission ne s'oppose pas à cette démolition mais demande que la volumétrie du projet et son esthétique soient retravaillées dans le sens d'une meilleure insertion urbaine et qu'il soit tenu compte de la différence d'échelle entre les rues Ordener et Baudelique dont il marque l'angle.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ¹⁸ 1040 et 1066 ; VO¹¹ 225.



Extrait de l'Atlas du PLU.



Ci-dessus, vues actuelles de la maison d'angle.
Ci-contre, entrée de l'adresse, rue Ordener et volée de l'escalier encore en place.



Vue perspective du projet (© Modern architecture group).

[6, RUE AMPÈRE (17^E ARR.)]

Surélévation d'un hôtel particulier de 1887

Pétitionnaire : M. ZAMBON, Philippe
AVIVA VIE

PC 075 117 15 V 0043

Dossier déposé le : 31/07/2015

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet empêchant le début de l'instruction.

« Surélévation de 2 étages avec toiture-terrasse accessible végétalisée d'un bâtiment de bureaux de 2 étages sur 1 niveau de sous-sol sur rue, surélévation de 2 étages avec toiture-terrasse de l'extension de bureaux à rez-de-chaussée sur 1 niveau de sous-sol, démolition des façades sur cour pour extension des niveaux existants, modification des baies intérieures, création de trémies d'ascen-

seur à tous les niveaux, création de trémies d'escaliers à rez-de-chaussée, remplacement des menuiseries extérieures, ravalement et modification du rez-de-chaussée de la façade sur rue.

SHON supprimée : 71 m² ; SHON créée : 322 m² ; surface du terrain : 283 m² ; hauteur du projet : 21 m ».

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

La rue Ampère, ouverte en 1861, appartient au réseau de voies créées à travers le lotissement de la plaine Monceau conduit par les frères Pereire sous le Second

Empire. Le petit hôtel particulier portant le n° 6 a été élevé quelque temps plus tard, en 1887, témoignant de la persistance de l'attractivité du quartier. Signé de l'architecture Joseph Ruy, il a été construit pour Pierre de Balaschoff (1846-1900), collectionneur d'origine russe, passionné d'aéronautique.

Destiné à son usage particulier, l'hôtel est relativement modeste : deux étages carrés sur un sous-sol semi-enterré et un niveau sous comble, accueillant salons au rez-de-chaussée, appartements privés à l'étage et logements de service au-dessus. L'étage de réception est prolongé par un jardin d'hiver en retour sur le petit jardin. La qualité des décors intérieurs ne peut aujourd'hui s'apprécier qu'à l'aune des vestiges de la séquence d'entrée et de l'escalier présentant des stucs et modénatures soignés, d'inspiration XVIII^e siècle.

Avec sa façade en pierre de taille « Régence », l'hôtel s'inscrivait parfaitement dans le cadre du lotissement bourgeois de la rue, célèbre pour sa collection d'hôtels

particuliers dont les élévations dressaient un panorama de l'histoire des styles français.

Affecté à un usage de bureaux depuis les années 1960, l'hôtel a connu une importante campagne de travaux en 1980 qui a conduit à la banalisation de ses intérieurs et à l'altération du jardin.

Aujourd'hui, dans un environnement immédiat composé d'immeubles de rapport de huit niveaux, il est envisagé son agrandissement et sa surélévation. Après démolition de la façade arrière et de l'ancien jardin d'hiver, le corps de logis principal serait épaissi. La surélévation propose, côté rue, un volume vitré blanc, planté d'arbres. disposé au-dessus de la toiture, comme une passerelle établie entre les deux pignons voisins. Sa mise en place entraînerait la démolition du terrasson de la toiture (qui semble être dans son état d'origine).

DISCUSSION

La commission, tout en faisant part de son scepticisme



Extrait de l'atlas du PLU.



La rue Ampère depuis la place du Nicaragua (carte postale, début du XX^e siècle © RÉA).



Vue actuelle de la façade de l'hôtel de Balaschoff.



Vue actuelle de l'escalier principal.



Vue actuelle de la façade arrière.

envers la végétalisation annoncée de la toiture projetée, admet la possibilité de surélever cet hôtel particulier de la fin du XIX^e siècle. Elle note la clarté de l'intention de rompre avec l'architecture existante.

RÉSOLUTION

Pas de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

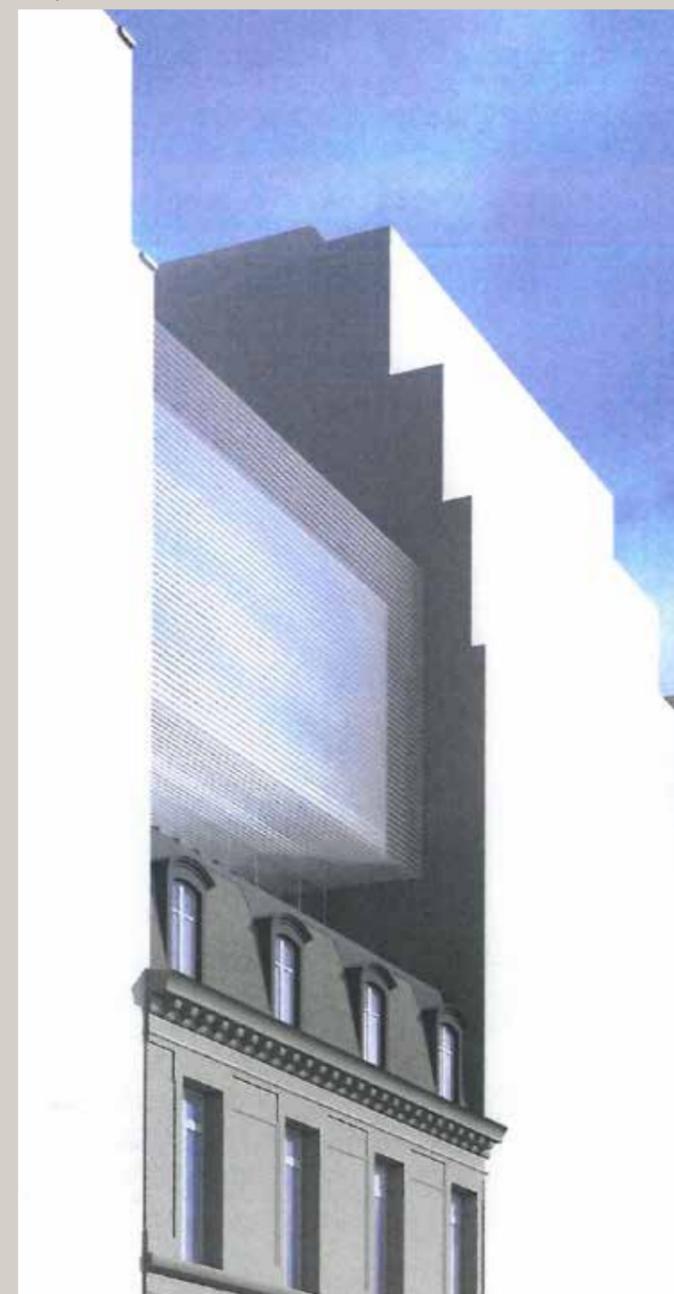
- RÉA (pour Aviva Vie), *Immeuble Ampère. Étude historique et architecturale*, septembre 2015.



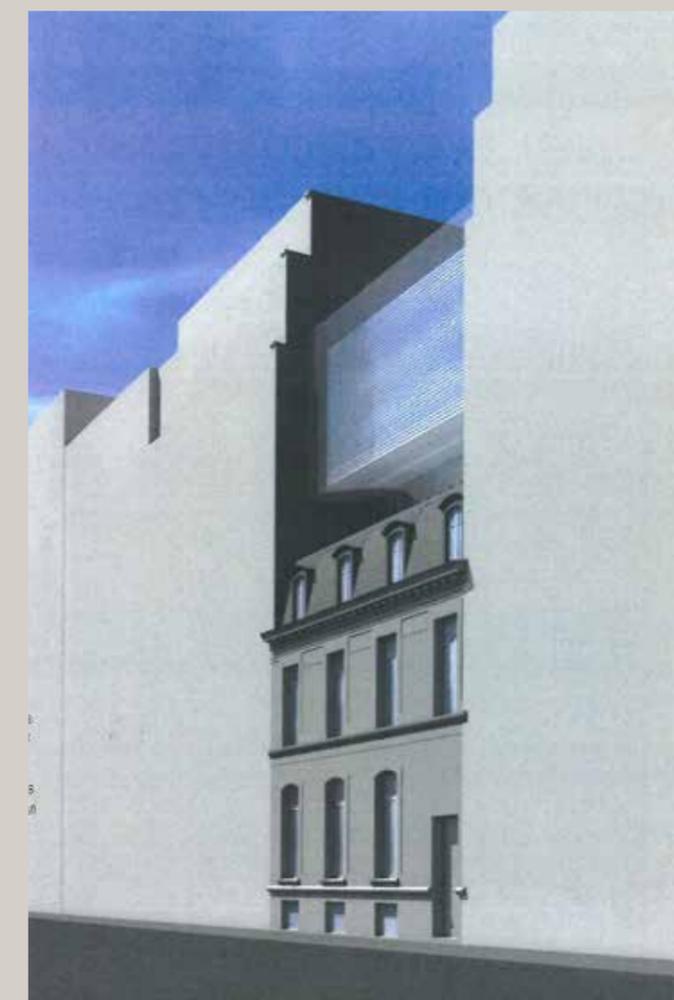
Coupe de l'état projeté (© Atelier d'architecture Franck Hammoutène).



Élévation du projet (© Atelier d'architecture Franck Hammoutène).



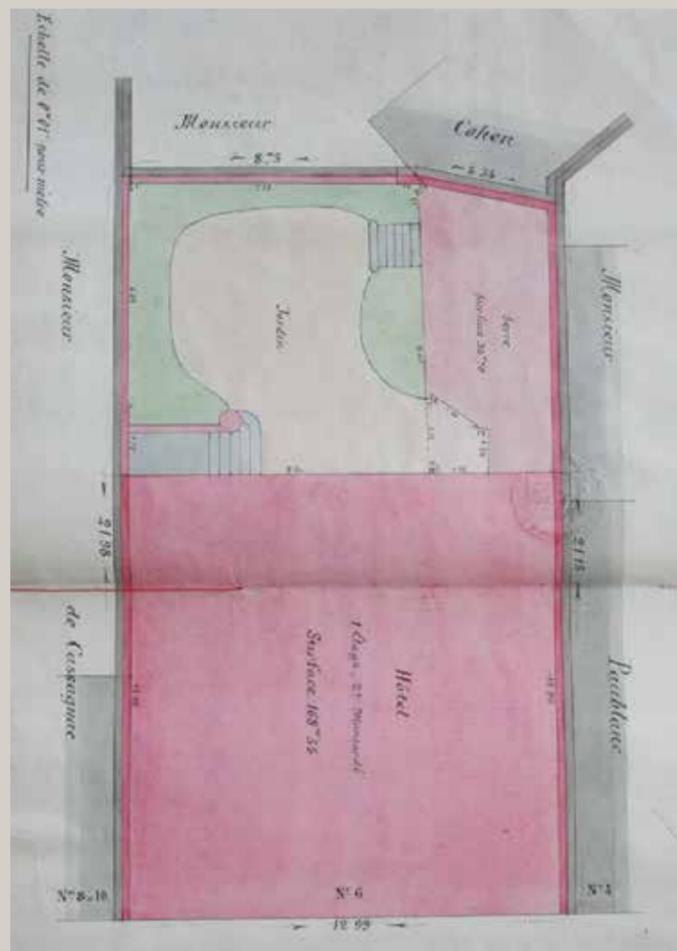
Insertion du projet de surélévation (détail) (© Atelier d'architecture Franck Hammoutène).



Insertion du projet de surélévation (© Atelier d'architecture Franck Hammoutène).



État actuel de la façade de l'ancien jardin d'hiver.



Plan de masse de l'hôtel en 1843 (Archives nationales, cliché © RÉA).



État actuel de l'ancien jardin d'hiver.

[26-26T, RUE ORDERER (18^E ARR.)]

Démolition de l'ancien économat du site de la gare de la Chapelle

Pétitionnaire : M. LOCUSSOL, Vincent
 SAS EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE
 PC 075 118 15 V 0049
 Dossier déposé le : 10/07/2015
 Fin du délai d'instruction : 01/01/2016

« Construction d'un bâtiment R+9 à usage d'habitation (152 logements) après démolition d'un bâtiment R+3 à usage de bureaux. SHON créée : 8592 m² »

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

Dans la nuit du 21 au 22 avril 1944, le site de la gare de triage de la Chapelle est presque entièrement détruit par un bombardement allié. Les bâtiments de la SNCF de la rue Orderer, entre la rue des Poissonniers et le faisceau des voies, regroupant les ateliers et les remises des locomotives, étaient spécifiquement visés. Le site comportait, également, sur la rue Orderer, un économat pour les agents du site.

C'est ce dernier bâtiment que la SNCF entreprend de reconstruire, en 1947, au 26 de la rue, sur une parcelle étroite et longue. Au même emplacement que le précédent, le nouveau bâtiment reprend le programme d'origine – vente de denrées alimentaires et d'objets domes-

tiques – mais l'enrichit d'un équipement supplémentaire, « un local d'hygiène » pour le personnel des ateliers voisins, estimé alors à environ 3 800 agents.

La construction du nouveau bâtiment, conçu par les services de la SNCF, est autorisée le 3 juin 1948. L'édifice en béton armé présente, sur la rue, une longue façade à registres alternés de baies horizontales et d'allèges de briques, sur une élévation de trois étages carrés destinés principalement aux espaces de vente et éclairé par de vastes baies garnies de menuiseries métalliques. Profitant d'un décalage de niveaux entre la voie et le terrain ferroviaire, la façade nord présente un niveau supplémentaire permettant d'accueillir les vestiaires, directement accessibles depuis les ateliers.

Achévé au début des années 1950, le bâtiment n'a pas connu de modifications radicales ; les principales ont été la greffe d'un escalier sur la façade arrière, dans les années 1970, et la transformation des surfaces de l'économat en bureaux.

Subsistent donc aujourd'hui les élévations caractéristiques en brique et encadrements de béton, et les niveaux inférieurs des vestiaires, encore équipés des lavabos en granite et des menuiseries d'origine, ainsi que les escaliers qui les desservent.

Le récent abandon du site de maintenance de la Chapelle par la SNCF a entraîné la mise en vente de l'économat qui fait aujourd'hui le projet d'une demande de démolition totale. Il laisserait la place à un immeuble d'habitation à plein gabarit de dix niveaux.

DISCUSSION

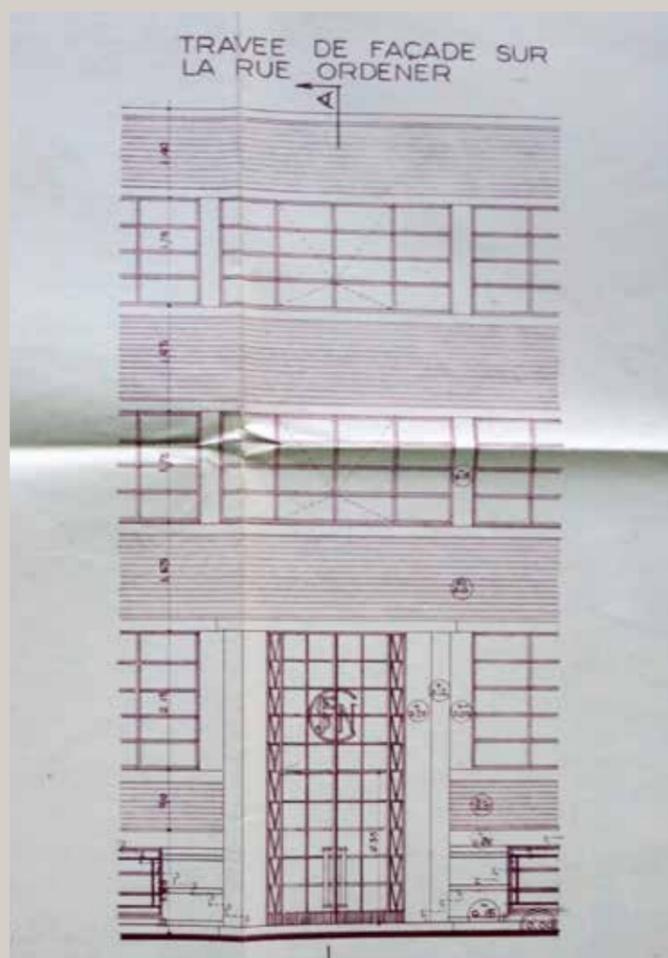
La commission détaille les qualités architecturales, techniques et constructives de ce bâtiment de type industriel dont les menuiseries d'acier, correspondant parfaitement au dessin des façades, subsistent. Elle fait observer que les écoles primaires de conception similaire sont largement protégées. Elle se trouve en net désaccord avec le projet de démolition.



Extrait de l'atlas du PLU.



Plan des ateliers de la gare de La Chapelle en 1947, avec en rouge, l'économat (archives de Paris).



Détail de la travée d'entrée de l'économat d'après la demande de permis de construire de 1947 (archives de Paris).



Élévations de la façade de l'économat rue Orderer (en bas) et de celle du revers d'après la demande de permis de construire de 1947 (archives de Paris).

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition totale de l'ancien économat du site de la gare de la Chapelle.

La commission souligne les qualités intrinsèques de ce bâtiment en béton armé, dont les registres horizontaux alternant fenêtres en bandeaux et allèges de briques, évoquent l'architecture scolaire des années 1930. Elle s'oppose, en conséquence, à sa démolition totale et demande qu'un projet de surélévation soit envisagé à la place.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- documentation de la Commission du Vieux Paris.
- archives de Paris : VO¹³ 206.



À gauche, l'escalier d'accès aux vestiaires depuis la cour.
Ci-dessus, état actuel des vestiaires.



Vue actuelle de l'immeuble, rue Ordener.



Vue actuelle de l'immeuble, rue Ordener.



Vue actuelle de l'immeuble, côté cour.



Vue actuelle de la façade arrière. L'escalier hors-oeuvre a été greffé à l'extrémité orientale de la façade arrière dans les années 1970.



Vue perspective du projet côté rue Ordener (© Martin Duplantier architectes).

[55-57B, AVENUE DE SAXE (07^E ARR.)]

Transformation du central téléphonique Ségur en hôtel de tourisme

Pétitionnaire : M. JOURNO, Philippe

SCI HELMUT

PC 075 107 15 V 0032

Dossier déposé le : 31/07/2015

Fin du délai d'instruction : dossier incomplet empêchant le début de l'instruction.

« Restructuration d'un bâtiment de 4 et 5 étages avec changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier, création d'un 2ème niveau de sous-sol, surélévation de 3 étages au dessus du 4ème étage, transformation du bâtiment de 5 étages en 7 étages dans le même volume, démolition de planchers à tous les niveaux, démolition partielle et modification des façades sur cour,

remplacement des menuiseries extérieures, modification ponctuelle et ravalement de la façade sur rue.

SHON à démolir : 1990 m² ; SHON créée : 5431 m² ; surface du terrain : 1458 m² ; hauteur du projet : 27 m. »

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

L'architecte Jean-Marie Boussard, auteur de plusieurs immeubles de rapport et équipements téléphoniques (notamment l'hôtel des Téléphones voisin de l'hôtel des Postes, rue Gutenberg, en 1896) construit, en 1900, un nouveau central téléphonique, avenue de Saxe, consti-

tué d'une structure métallique à trois files de colonnettes de fonte que masque une façade de pierre à deux étages sur rez-de-chaussée. Cette façade montre nombre de rappels historiques dans sa composition comme dans son décor : dénuées d'entrée centrale – le lieu, strictement technique, est inaccessible au public –, les six travées identiques d'un long mur gouttereau, sont percées de hautes verrières néo-romanes à meneaux de pierre décorés entre des trumeaux de briques. Les travées d'extrémité, correspondant aux escaliers, dépassaient à l'origine l'alignement des lucarnes curvilignes de la partie courante et étaient sommées de frontons en surcroît. Un grand comble accueillait, sous une charpente originale à arcs brisés et aisseliers courbes, les commutateurs téléphoniques dits multiples, postes de travail des opératrices éclairés par une verrière. Les niveaux inférieurs étaient réservés à des magasins.

En 1928, lors de la première automatisation du réseau, le central est agrandi au n° 57 d'une construction neuve

due à Charles Giroud qui surélève, dans le même temps, le bâtiment précédent de deux étages droits et d'un cinquième en retrait. Une nouvelle structure porteuse de béton remplace alors l'ossature de métal. Les fenêtres jumelles, regroupées entre des trumeaux de briques silico-calcaires, prolongent la composition des premiers étages selon un dessin comparable mais simplifié.

Au début des années 1960, un renforcement des planchers est mis en œuvre ainsi que l'épaississement du cinquième étage qui, élevé à l'origine en retrait, est mis à l'aplomb de la façade. En 1977, un bâtiment contigu est ajouté, au n° 77bis, sur des plans de Pierre Dufau pour l'appareillage désormais électronique. Cette nouvelle extension réutilise la brique en parement, dans un dessin vigoureux qui s'accorde à la fonction technique de l'édifice. Elle compte trois étages de cinq travées étroites qui surmontent l'avancée vitrée du premier sur un rez-de-chaussée entièrement occupé par une large baie.

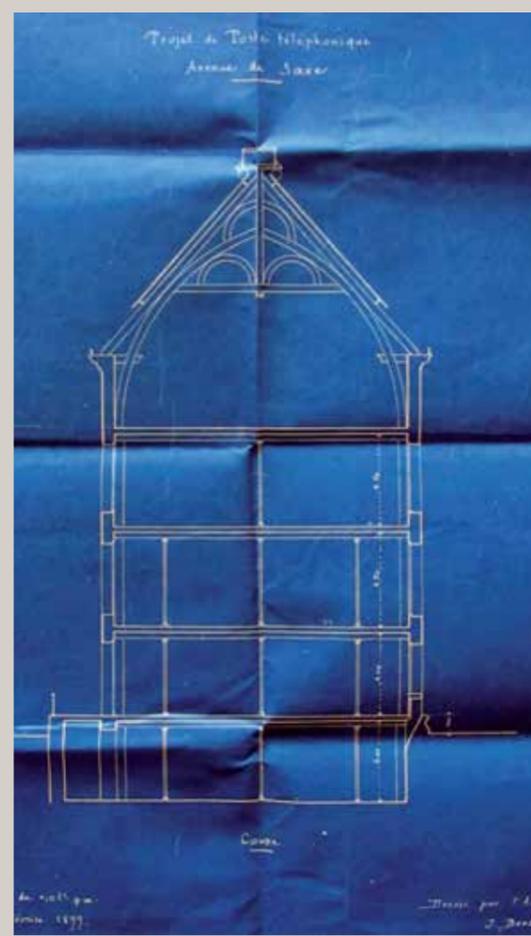
L'actuel projet d'hôtel de tourisme impliquerait de dé-



Extrait du PLU.



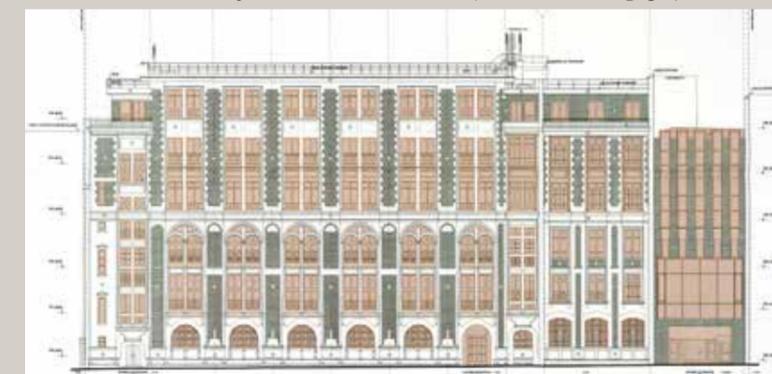
Vues extérieures, état actuel.



Coupe transversale de l'état d'origine de l'immeuble de J.-M. Boussard, 1899 (Archives de Paris ; cliché © GRAHAL).



Vue de l'immeuble de J.-M. Boussard en 1919 (Casier archéologique).



Façade actuelle du central téléphonique. Les parties colorées seraient démolies.



À gauche, une porte d'entrée de l'immeuble de J.-M. Boussard ; à droite, l'escalier correspondant.

molir ce dernier bâtiment qui serait remplacé par son imitation, rehaussée d'un étage. Les parties situées aux n° 55 et 57 seraient restructurées et densifiées à volume constant. Au lieu des grandes hauteurs sous plafonds, le nombre d'étages serait augmenté par ajout de planchers, derrière des façades globalement conservées à l'exception des menuiseries.

DISCUSSION

Les membres se concentrent sur l'évolution proposée pour l'immeuble ajouté au site par Pierre Dufau en 1977. Ils rappellent l'importance de l'œuvre de cet architecte et comprennent difficilement l'option, retenue par le projet, d'une profonde transformation de cet édifice derrière une nouvelle façade annoncée comme une copie approximative de l'actuelle. Ils ajoutent que l'intérêt de cette série de constructions à usage technique est précisément de former une séquence dont l'unification en ferait disparaître le sens. À gauche de l'ensemble, la par-

tie initiale, élevée par l'architecte Jean-Marie Boussard, n'est relevée que par une mention de la qualité de son escalier, jugé digne d'être mis en valeur.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation en hôtel de Tourisme de l'ancien centre Ségur des PTT composé de trois immeubles.

La commission, constatant la qualité de cet ensemble qui constitue un très bel exemple de suite chronologique d'un patrimoine bâti à vocation industrielle et technique, agrandi par tranches successives, demande que le parti général du projet soit revu selon une logique de conservation et, ce, pour chacune des entités architecturales le composant.

La commission souhaite, à cette fin, une meilleure préservation de la façade principale de l'immeuble de droite

construit par Pierre Dufau dans les années 1970, avec la conservation des Bow Windows à surface réfléchissante et l'abandon des modifications des niveaux de planchers de manière à conserver à chacun des bâtiments son indépendance structurelle.

La commission demande également l'abandon des transformations en surélévation qui aboutiraient à la création d'un front bâti continu sur l'avenue de Ségur effaçant la singularité des immeubles au profit d'une unité factice. Elle souhaite, par ailleurs, que soit conservé l'escalier de gauche du 55, avenue de Ségur, exceptionnel par son dessin et très représentatif du travail décoratif de l'architecte Jean-Marie Boussard.

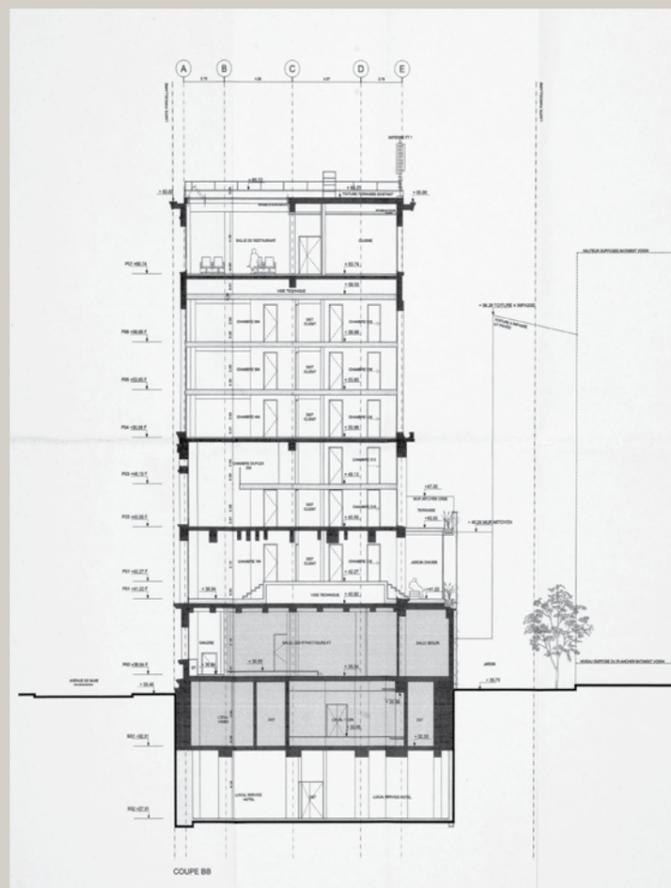
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris : CA 7e 135 et CA 7e suppl. 145.

- GRAHAL (pour Technical SAS), *Immeuble n° 55-57bis avenue de Saxe. Paris 7e. Étude historique et archéologique*, mai 2013.



Coupe transversale actuelle de l'immeuble J.-M. Boussard / Ch. Giroud. En rouge, les parties à démolir (© atelier COS architecture).



Coupe transversale projetée de l'immeuble J.-M. Boussard / Ch. Giroud (© atelier COS architecture).



Perspective de la façade projetée sur l'avenue (© atelier COS architecture).

[23, RUE DU CHÂTEAU-LONDON (10^E ARR.)]

Démolition d'un ensemble du Second Empire.

Pétitionnaire. : M. VERLINGUE, Jacques

SAS CL 23

PC 075 110 15 V 0031

Dossier déposé le : 30/07/2015

Fin du délai d'instruction : 30/12/2015

« Construction d'un bâtiment de R+6 et un niveau de sous-sol à usage d'hôtel de tourisme (91 chambres) après démolition totale d'un ensemble de bâtiments à usage de bureau.

SHON démolie : 1581,82 m² ; SHON créée : 3350,30 m² ; surface du terrain : 659 m² ; hauteur du projet : 22 m. »

PROTECTION

Aucune

PRÉSENTATION

Cette parcelle a été l'objet de plusieurs découpages successifs, conduits par différentes sociétés immobilières depuis le début du XIX^e siècle. Elle devient riveraine de la rue de l'Aqueduc en 1867, date à laquelle Jules-Gustave Jodot, corroyeur, l'acquiert pour installer ses ateliers et son domicile. Il y édifie les trois constructions actuelles, distribuées autour d'une cour pavée, ouverte sur la rue du Château-London. À l'alignement, à gauche du portail, un pavillon d'entrée et, à droite, une maison de deux étages et quatre travées sur rue, couverte d'un toit mansardé percé de lucarnes à frontons. Son décor intérieur d'origine ne subsiste qu'en partie (plafonds et escalier). Cette maison a été reliée récemment au bâtiment utili-

taire du fond de parcelle, élevé de quatre étages et long de huit travées qui présente un caractère plus domestique qu'industriel, derrière des façades aux percements réguliers. Réaménagés en plateaux de bureaux, ces anciens ateliers, doubles en profondeur, sont divisés par une file médiane de colonnettes de fonte.

La démolition complète est demandée pour la réalisation d'un hôtel de tourisme.

La visibilité du site dans la rue du Château-London est importante. Le revers des anciens ateliers s'aperçoit en retrait de la rue de l'Aqueduc.

DISCUSSION

Plusieurs membres attirent l'attention sur la situation topologique de l'existant, intéressante dans son hétérogénéité, avec un second plan haut prenant la lumière derrière un premier plan constitué par la maison de l'exploitant. Les dispositions et la volumétrie de cet ensemble de constructions sont qualifiées de précieuses

car elles illustrent l'archétype de l'organisation industrielle des fabriques parisiennes avant leur déplacement vers les faubourgs puis vers la banlieue. La commission estime qu'il serait dommageable de supprimer cet ensemble bâti, caractéristique des usines du XIX^e siècle avant leur évolution vers une simplification de leurs volumes. Elle s'étonne donc de l'absence de protection de ces bâtiments.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition totale d'un ensemble de bâtiments du Second Empire. La commission souligne le très grand intérêt de cette ancienne fabrique réunissant sur une même parcelle logis de maître, remise et immeuble d'ateliers. Elle demande pour cette raison la conservation de ces bâtiments qui relèvent de la typologie parisienne des ensembles manu-



Extrait du PLU.



Vue générale actuelle rue du Château-London.



Vue du rez-de-chaussée de la maison de droite.



Vue actuelle de l'entrée rue du Château-London.



Vue actuelle de l'escalier.



Ci-dessus en rouge, les constructions qui seraient démolies rue du Château-London.

facturiers à cour et s'oppose également à la démolition du mur de clôture et du porche d'entrée qui font liaison entre l'ensemble et la rue.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- archives nationales : MC/ET/CXXI/1075 et 1087.
- archives de Paris : DQ³⁸ 608 ; D³P⁴ 249.

[15-33, RUE DE LABORDE (08^E ARR.)]

Restructuration de la caserne de la Pépinière

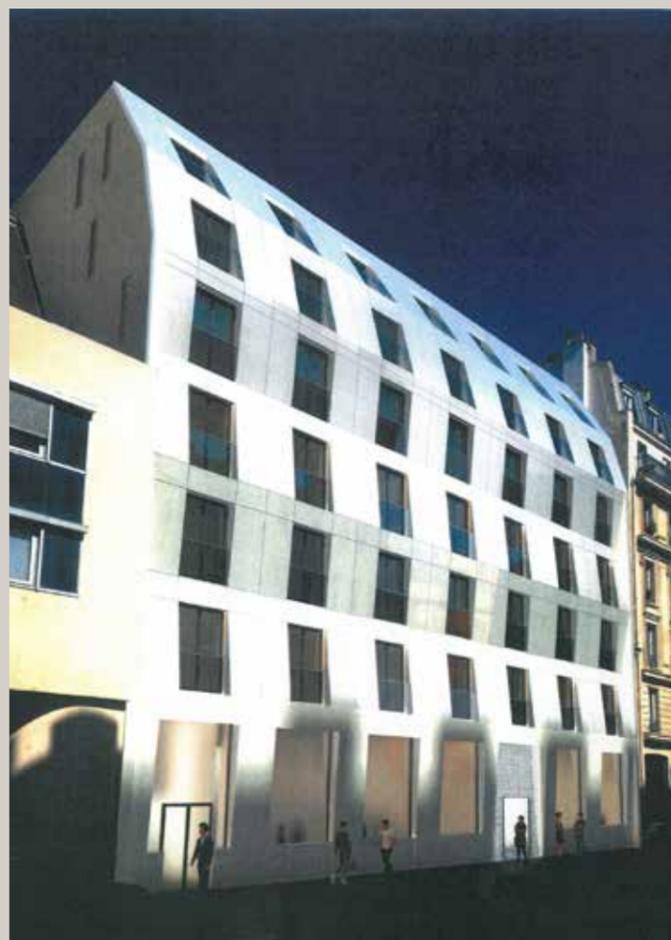
Pétitionnaire. : M. CAMUS, Thomas
SCI EUROSIC SAINT-AUGUSTIN
PC 075 108 15 V 0056
Dossier déposé le : 05/08/2015
Fin du délai d'instruction : 05/12/2015

« Restructuration d'un ensemble immobilier composé de 2 bâtiments de 3 et 8 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue, cour et courettes, avec réorganisation des circulations verticales et horizontales intérieures, création d'un 2ème niveau de sous-sol (80 places de stationnement), construction au milieu de la cour d'un bâtiment à R+6, permettant la liaison entre les 2 ailes existantes, démolition des façades du bâtiment en fond de cour pour re-

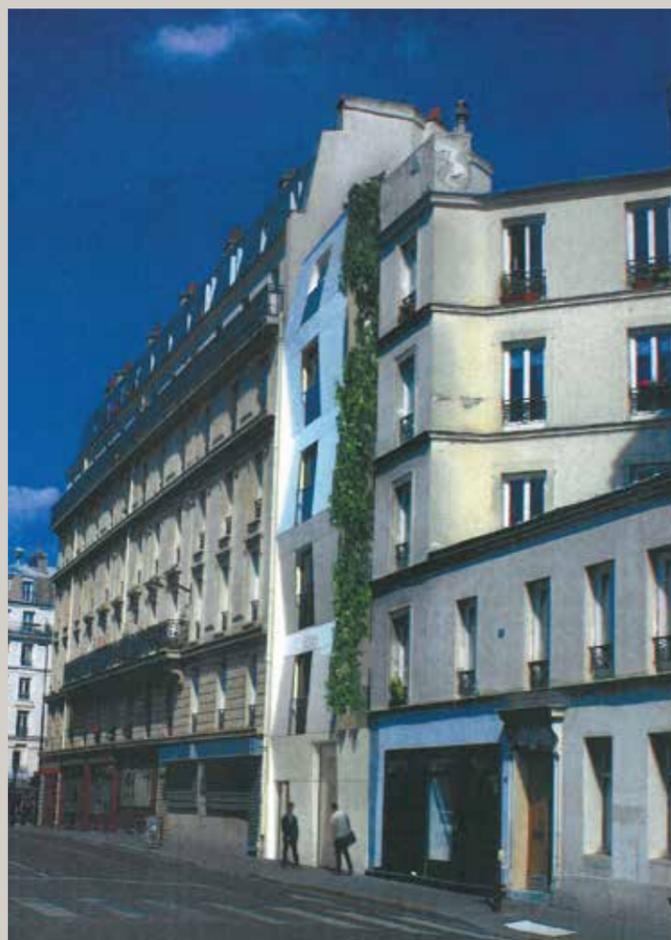
construction avec épaissement et mise en place d'une façade vitrée avec coursives extérieures, végétalisation de la toiture et de l'ensemble des terrasses, ravalement des façades sur rue, cour et courettes des 2 bâtiments avec remplacement des menuiseries extérieures, création d'un passage pour véhicules à rez-de-chaussée, et surélévation, après démolition, de la toiture de l'aile sur rue en vue de la construction d'un 4ème niveau sous-combles et aménagement paysager des espaces libres. SHON supprimée : 8493 m² ; SHON créée : 11171 m² ; surface du terrain : 4893 m². »

PROTECTION

Aucune



Vue perspective du projet rue du Château-Landon (© Agence Bastié architectes).



Vue perspective du projet rue de l'Aqueduc (© Agence Bastié architectes).



Extrait de l'atlas du PLU.



Vue de la caserne au début du XX^e siècle, carte postale.



Vue actuelle de la façade sur la rue de Laborde.



Vue aérienne de la caserne, photographie de Roger Henrard, 1953 (© Roger Henrard / Musée Carnavalet / Roger-Viollet).

PRÉSENTATION

À l'emplacement d'une première caserne édifée vers 1770 par l'architecte Claude-Martin Goupy (1720-1793) pour les Gardes-françaises, l'actuelle caserne de la Pépinière est un ensemble immobilier de bureaux affectés à la Marine nationale, composé de deux bâtiments clairement distincts : l'aile le long de la rue de Laborde, construite sous le Second Empire, et l'immeuble en U dans la cour, élevé dans l'immédiat après Seconde Guerre mondiale. L'aile Laborde appartient à la campagne de restructuration et d'agrandissement de la caserne initiale. Elle doublait en parallèle l'aile de la rue de la Pépinière et formait l'un des côtés bâtis du square Laborde aménagé en 1860. Son élévation à deux étages sous comble brisé, rythmée par trois pavillons aux ressauts marqués par des échelles de refend, faisait directement écho au bâtiment de Goupy dont il reproduisait la sobre trame classique. La construction du Cercle militaire, en 1925-1927, a entraîné la démolition de l'aile du XVIII^e siècle et des pa-

villons d'entrée Napoléon III qui donnaient sur l'actuelle place Saint-Augustin. Elle a également entraîné la démolition du pavillon oriental de l'aile Laborde, démoli au profit du retour de l'immeuble de Lemaesquier. À partir de cette époque, l'entrée de la caserne se fait dans l'aile Laborde où un passage cocher est percé au rez-de-chaussée du pavillon central au détriment du grand escalier. Affectataire définitif des lieux à partir de 1946, la Marine commande à l'architecte Pierre-Jean Guth des projets d'agrandissement, dès cette date. Après avoir envisagé de démolir l'aile Laborde ou de la surélever de trois ou quatre niveaux, il propose la construction d'un immeuble de huit étages en gradins, adossé à ses voisins sur les trois côtés de la cour, sans liaison avec l'aile Laborde. Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, les adaptations nécessaires des bâtiments aux besoins des services entraînent la recomposition des distributions intérieures de l'aile Laborde et le remplacement des escaliers et des menuiseries. À part quelques travaux de décoration inté-

rieure et le remplacement de toutes les fenêtres, le bâtiment de Guth n'est pas modifié. En 1977-1980, la création d'un sous-sol sous la cour permet la première communication entre les deux entités.

Cédé par l'État au début 2015, l'ensemble fait l'objet d'un projet de réhabilitation en bureaux. Celui-ci prévoit la conservation de l'aile Laborde, le doublement en épaisseur de l'immeuble de Guth et la construction d'un pavillon neuf au centre de la cour afin de relier les deux édifices.

Afin d'exploiter entièrement le dernier niveau de l'aile Laborde, il est envisagé d'en rehausser la toiture. Le brisis serait prolongé de 90 cm au-dessus du niveau du membron actuel ; le nouveau terrasson reproduirait le profil existant, mais serait percé de verrières et de tabatières. Cette modification ne concerne que les ailes, dont le nouveau niveau se rapprocherait de celui des pavillons dont les profils resteraient inchangés.

DISCUSSION

La caserne de la Pépinière, bâtie au XVIII^e siècle et modifiée au XIX^e puis au XX^e siècle principalement par ajouts successifs, est distincte du Cercle militaire dû à l'architecte Lemaesquier. Les adjonctions du milieu du XX^e siècle ont complété le site sans guère entrer en contact avec l'aile ancienne sur la rue Laborde. Le remplissage du comble de cette aile pour y placer un plancher supplémentaire est regardé comme un saccage inutile au regard du faible gain de surface.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration des bâtiments de l'ancienne caserne de la Pépinière comprenant la surélévation de l'aile sur rue construite en 1860.

La commission demande la conservation des volumes



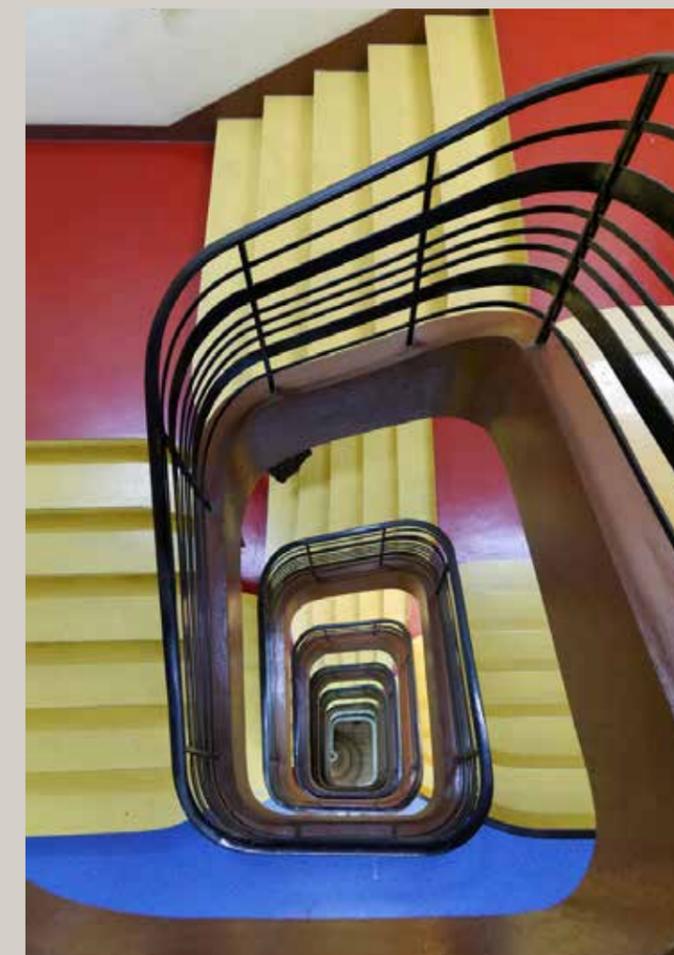
Vue actuelle de la cour.



Vue actuelle de l'immeuble de bureau construit dans la cour pour la Marine.



Vue actuelle de l'entrée de l'immeuble des années 1950.

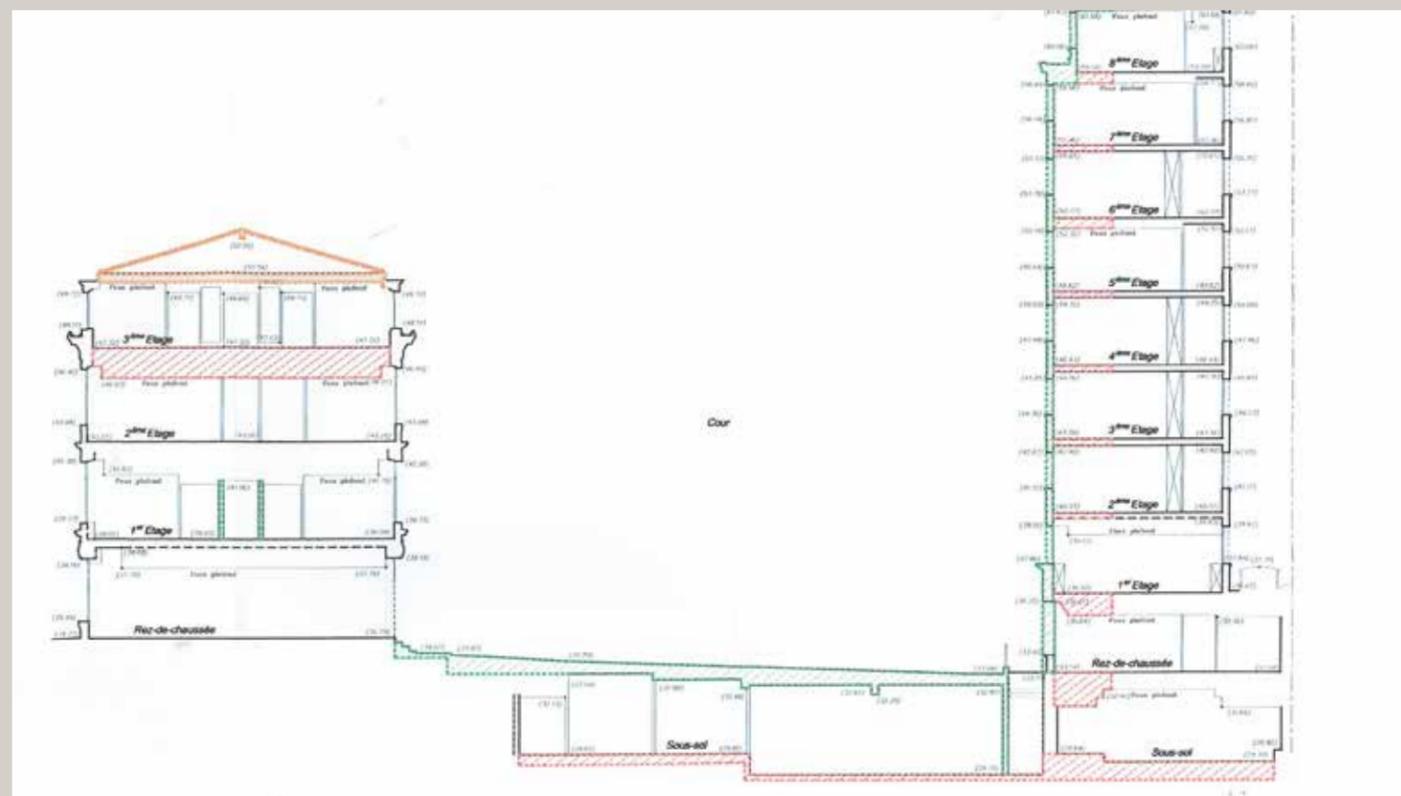


Vue actuelle de l'escalier central du bâtiment de P.-J. Guth.

et de la ligne de faîtage du comble de cette aile dont le pavillon oriental a été démoli au moment de la construction du Cercle militaire. Elle juge en effet que la forme du nouveau comble et la disproportion de son brisis altérerait de façon significative la composition générale des registres de toiture de cette architecture du Second Empire.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la Commission du Vieux Paris : CA 8e 114.
- Michel Gallet, *Les architectes du 18ème siècle*, Paris, 1995, p. 244.
- François Dallemagne, *Les casernes françaises*, Paris, Picard, 1990, p. 95-97.
- Jean-François Pernot et Luc Thomassin (dir.), *Le patrimoine militaire de Paris*, Paris, AAVP, 2005, p. 166-167.
- GRAHAL (pour EUROSIC et PCA), *Caserne de la Pépinière. Étude historique et documentaire*, juillet 2015.



Coupe de l'état existant avec l'indication des démolitions (© PCA).



Vue aérienne de l'état projeté (© PCA).



Coupe de l'état projeté (© PCA).

[108, RUE DU FAUBOURG-SAINT-DENIS (10^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU Démolition d'un immeuble des années 1840

Pétitionnaire : M. THIN, Olivier

OTAA Constructions

PC 075 110 15 V 0030

Dossier déposé le : 06/08/2015

Fin du délai d'instruction : 29/12/2015

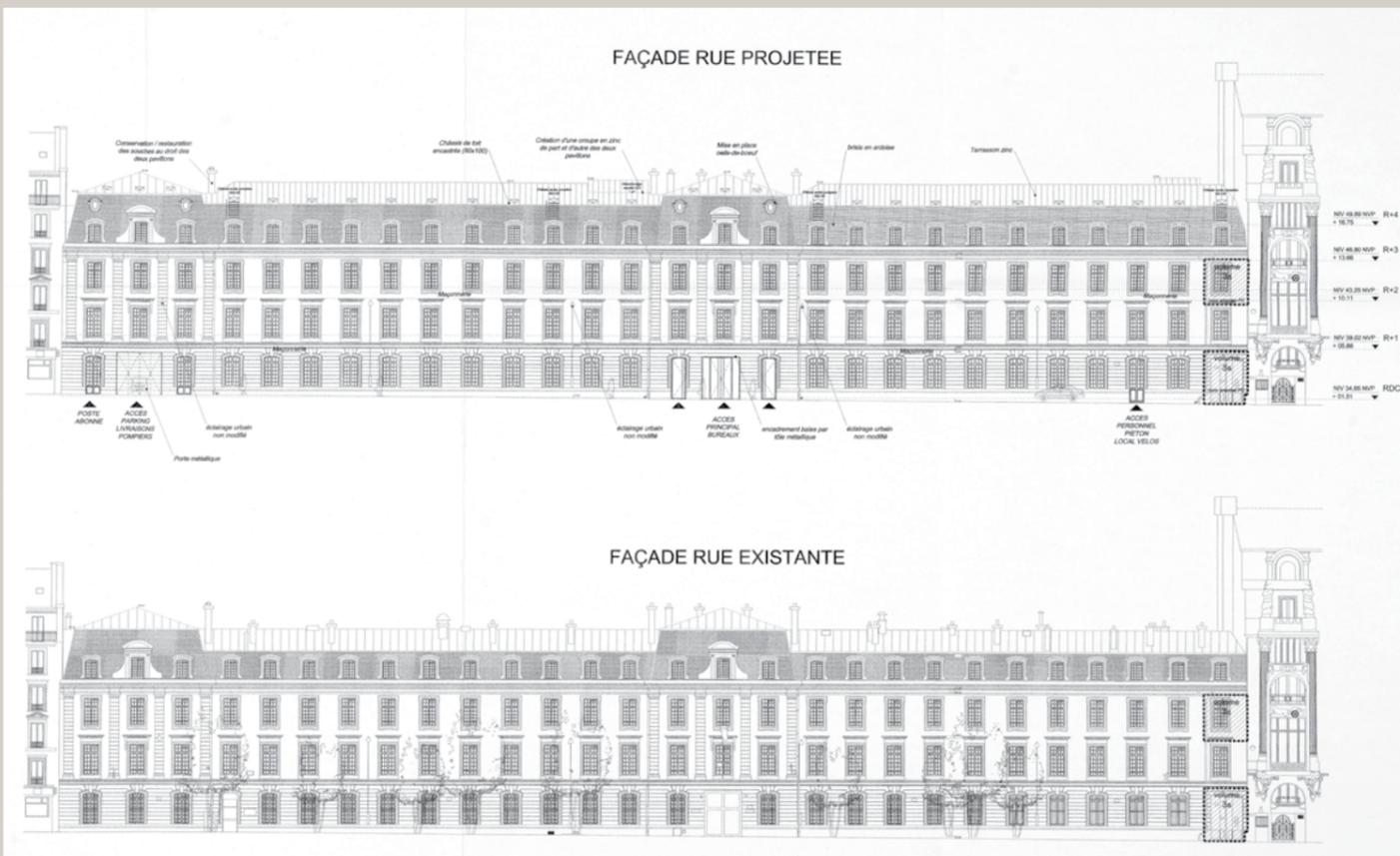
« Restructuration de 2 bâtiments de 1 et 3 étages sur 1 niveau de sous-sol partiel, sur rue et cour, à usage d'habitation partiellement conservée et d'artisanat supprimée pour création d'un hôtel de tourisme de 78 chambres et de 15 logements sociaux, avec surélévation de 2 étages, après démolition de la toiture, du bâtiment sur rue de 3 étages et surélévation de 4 étages de l'aile gauche de R+1 sur cour avec végétalisation des édicules en toiture,

décaissement partiel pour implantation d'une piscine au R+1, extension du sous-sol, démolition de l'aile droite à R+1 sur cour pour création d'un jardin de pleine terre, modification de l'aile en fond de cour avec végétalisation partielle de sa toiture et remaniement des 2 atriums supprimés pour être transformés en 1 patio en pleine terre, réfection des couvertures, ravalement de l'ensemble des façades avec remplacement des menuiseries extérieures et modification des devantures avec création d'un accès livraison côté rue.

SHON supprimée : 400 m² ; SHON créée : 2583 m² ; surface du terrain : 1693 m². »

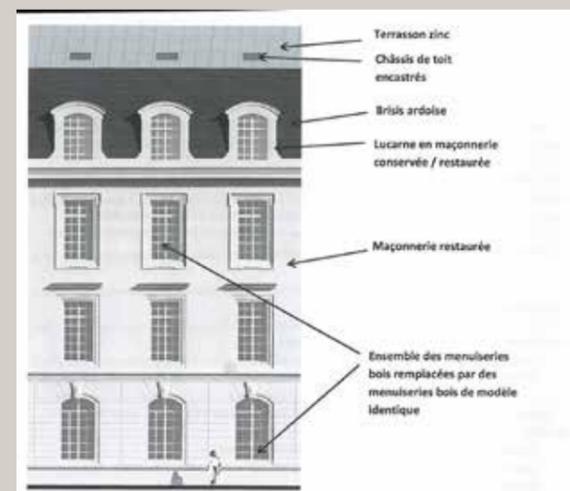


Élévation de la façade rue Laborde, 1861 (archives du service historique de la défense ; cliché © GRAHAL).



Ci-dessus, élévation de la façade rue de Laborde (en haut, état actuel ; en bas, état projeté) (© PCA).

Ci-contre, détail de l'état projeté de l'aile Laborde (© PCA).



Extrait du plan local d'urbanisme.



Vue actuelle depuis le square Alban-Satragne.



Vue actuelle des ateliers sur cour.



Vue actuelle depuis le fond de la cour.

PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

- séance du 23 avril 2015 : « La Commission du Vieux Paris (...) demande la conservation de cet immeuble datant des années 1840 et s'oppose à tout projet de sa surélévation. Elle note la rareté des bâtiments de cette époque qui, comme celui-ci, présentent un nombre élevé de travées (9) ainsi que le caractère soigné des décors de façade et de sa séquence d'entrée (porte et passage). Elle souligne par ailleurs que cet immeuble est l'un des derniers bâtiments anciens conservés à proximité immédiate de l'ancien enclos Saint-Lazare fortement modifié au vingtième siècle et qu'il y a lieu, pour cette raison supplémentaire, de le préserver. »

PRÉSENTATION

Cet immeuble de rapport de neuf travées, double en pro-

fondeur, est construit entre 1841 et 1851 sur l'emprise de l'ancien couvent des sœurs de la Charité. Il est élevé d'un rez-de-chaussée de boutiques sur caves, de trois étages carrés d'appartements et d'un comble peu logeable, à faible pente. Derrière, de grands ateliers d'un étage, ajoutés au début du XX^e siècle, s'organisent en aile et en fond de cour, autour de grands patios couverts de verrières.

L'aménagement d'un hôtel de tourisme et de quinze logements sociaux amène aujourd'hui la restructuration de l'ensemble. Une première demande projetait la démolition de l'immeuble de rapport, à l'exception de sa façade sur rue, pour construire un immeuble plus épais et plus haut de deux niveaux. À l'arrière, les ateliers devaient être démolis. Le nouveau projet consiste toujours en un doublement de l'épaisseur du bâtiment rue mais avec conservation des planchers, des murs et de la façade sur rue. Il maintient la demande d'une surélévation de deux niveaux plus comble.

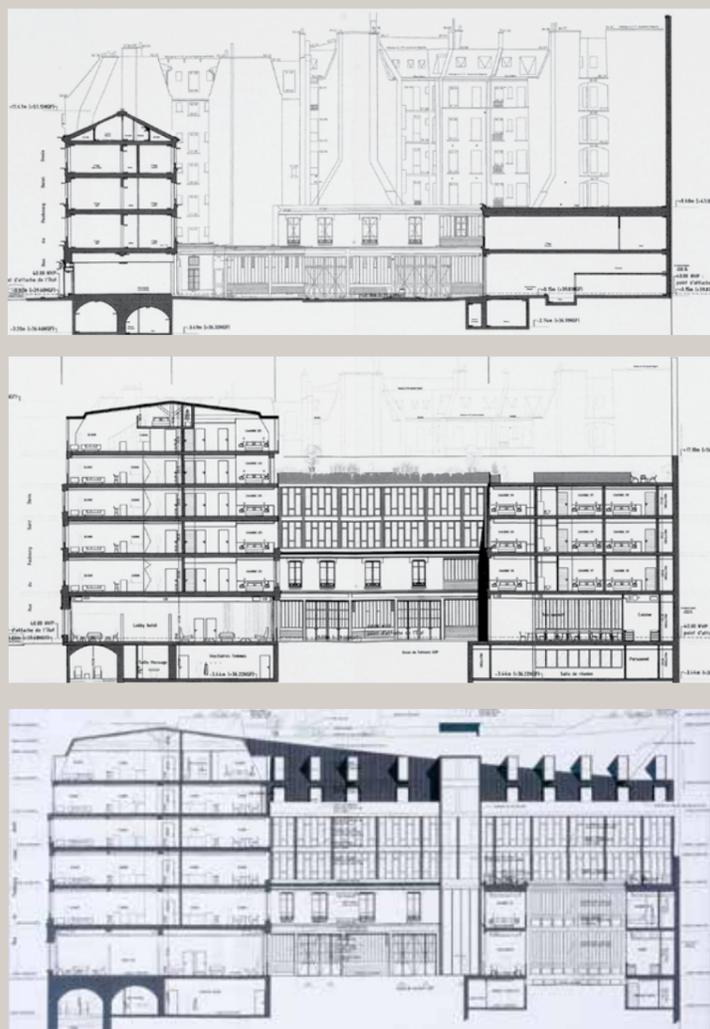
DISCUSSION

Le président rappelle que la motivation du vœu émis en avril dernier était que, dans ce quartier qui a été beaucoup modifié, ce bâtiment est l'un des derniers conservés à proximité immédiate de l'ancien enclos Saint-Lazare. Constatant que le projet consiste toujours en un doublement de l'épaisseur du bâtiment avec surélévation de deux niveaux, la commission maintient son vœu du 23 avril 2015.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le nouveau projet de restructuration d'un immeuble de la rue du Faubourg Saint-Denis dont elle avait refusé la surélévation.

La commission constatant que la nouvelle élévation de la façade sur rue ne tient aucun compte de sa demande, maintient son vœu du 23 avril 2015.



Ci-contre, de haut en bas : coupe état initial, premier projet et nouvelle proposition (© Cyril Durand Béhar architectes).



Façade projetée, première proposition. (© Cyril Durand Béhar architectes).



Façade projetée, nouvelle proposition. (© Cyril Durand Béhar architectes).

[83-85, RUE DU BAC, 53-57, RUE DE GRENELLE ET 14, BOULEVARD RASPAIL (07^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Restructuration d'un cœur d'îlot au faubourg Saint-Germain

Pétitionnaire : M. DUMAS, Laurent

DUFOURT BIGUET IMMOBILIER

PC 075 107 12 V 0042 M02

Dossier déposé le 28/07/2015

Fin du délai d'instruction : 28/12/2015

« Modification des façades, de la répartition des lots commerciaux, déplacement de l'escalier du bâtiment C3, intégration de la ventilation du parking dans le volume des bâtiments, réaménagement intérieur et ravalement de l'ensemble des façades. Modificatif aux PC n°075 107 12 V 0042 et PC N°075 107 12 V 0042 M01 délivrés les 22/07/2013 et 06/05/2015. »

PROTECTION

- Protection au titre des Monuments historiques : 83-85, rue du Bac : « la façade » (inscription par arrêté du 16 juin 1965).

- Plan de sauvegarde et de mise en valeur du faubourg Saint-Germain.

ANTÉRIORITÉ

- séance du 5 janvier 1959 : « signalement par M. le général Zeller de la récente disparition des frontons de l'ancienne chapelle des Récollettes ».

- séance du 11 octobre 1993 : pas de résolution.

- séance du 19 février 2013 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de restructuration d'un

cœur d'îlot dans le faubourg Saint-Germain.

Constatant la complexité morphologique et la multiplicité des strates historiques du site, la Commission souhaite procéder à une visite des lieux avant d'arrêter son avis sur ce projet de transformation radicale du cœur d'un îlot situé en secteur sauvegardé. »

- séance du 14 mai 2013 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de restructuration d'un cœur d'îlot au faubourg Saint Germain.

Concernant la façade sur cour de l'ancien « chœur de nuit » des religieuses du couvent des Récollettes, la Commission estime que la restitution envisagée des fenêtres d'origine nécessite un travail complémentaire d'investigation afin de retrouver leurs proportions d'origine.

En effet, elle note qu'une telle hauteur d'allège est incohérente avec celles généralement constatées pour les chœurs religieux similaires, et indique que les moellons d'allège révélés par sondage peuvent ne correspondre qu'au dessin modifié des fenêtres suite à l'entresollement

du chœur attesté en 1923.

Par ailleurs, la Commission émet la plus vive opposition à la modification envisagée sur le registre bas de l'immeuble de rapport de Denis Honegger. Cette proposition, en plus de déséquilibrer la composition générale du bâtiment, modifie son rapport à la fontaine des Quatre Saisons attenante, classée Monument historique. Aussi, elle demande que l'intervention sur cet immeuble se fasse dans le strict respect du dessin de la façade actuelle.

Enfin, estimant que l'aspect hétéroclite des bâtiments en cœur d'îlot participe à la richesse historique du site, elle demande l'abandon du socle qui uniformise leurs deux premiers niveaux.

Elle demande son remplacement par un traitement respectant mieux l'hétérogénéité de leurs différents registres et matériaux (BMO du 9 juillet 2013). »



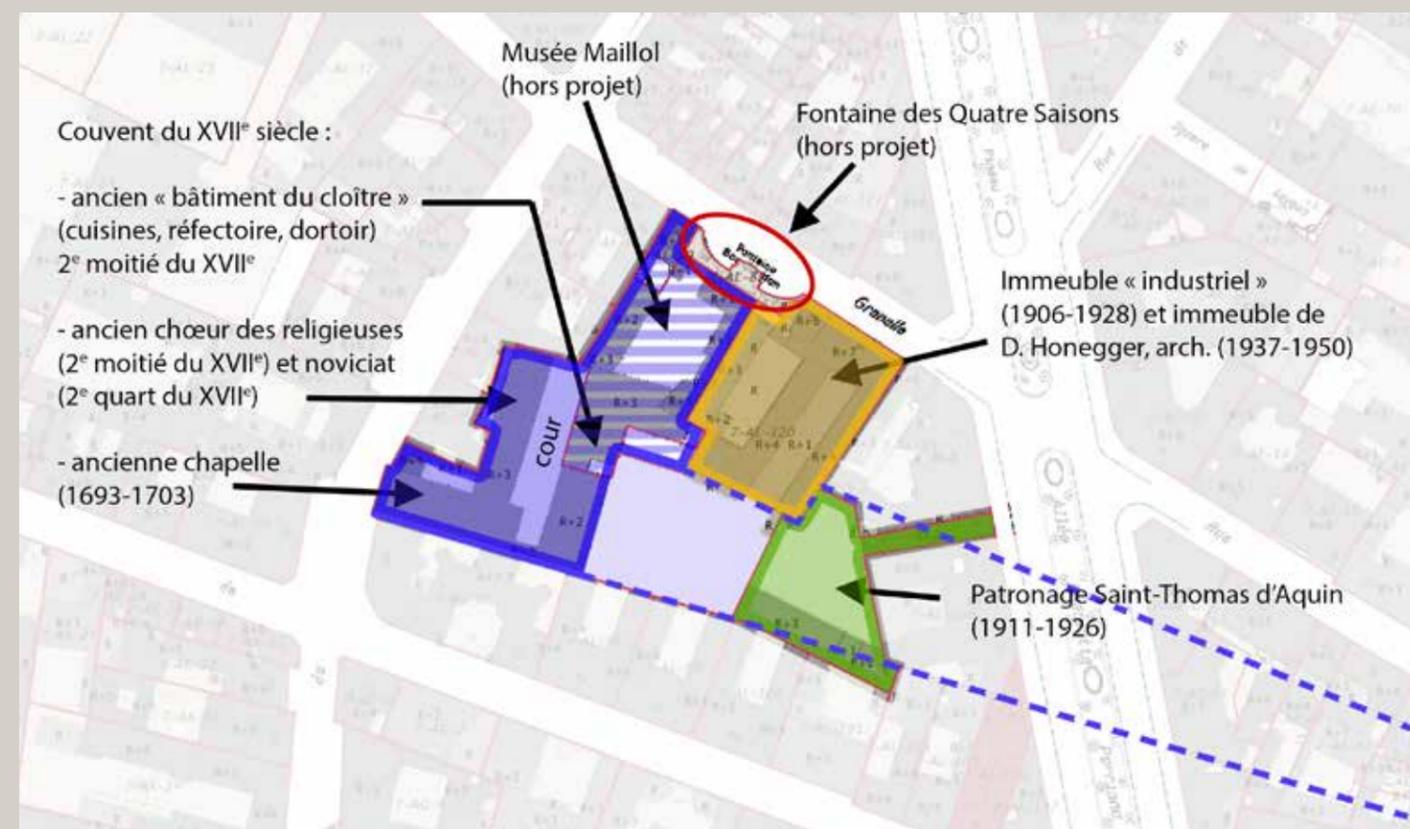
Extrait du plan de sauvegarde et de mise en valeur du faubourg Saint-Germain.



Vue de l'état actuel de l'ancien chœur des religieuses.



La façade de l'ancienne chapelle du couvent des Récollettes, rue du Bac, au début du XX^e siècle (© Neurdein / Roger-Viollet).



Plan général des dispositions actuelles de la parcelle. En violet, l'emprise des anciens bâtiments et terrains du couvent des Récollettes, ayant son entrée rue du Bac (en tiretés, les anciennes limites du jardin). En jaune, l'ensemble industriel, complété par un immeuble d'habitation, côté rue de Grenelle. En vert, l'ancien patronage Saint-Thomas d'Aquin, accessible par le boulevard Raspail.

PRÉSENTATION

Cette importante parcelle au cœur de l'îlot de la fontaine des Quatre-Saisons est composée de trois entités réunies en une seule propriété depuis 2011 : les vestiges du couvent des Récolettes (XVII^e siècle), un ensemble industriel du début du XX^e siècle complété par un immeuble d'habitation terminé en 1950, et enfin un patronage, également du début du XX^e siècle. Le projet de restructuration de l'ensemble en un vaste espace commercial en cœur d'îlot complété par un ensemble de logements et un hôtel a été examiné par la CVP en mai 2013. À cette occasion, elle avait fait des remarques sur la restauration de l'ancien chœur des religieuses, sur l'homogénéisation des pieds de façade tendant à gommer l'histoire industrielle du site et surtout s'était opposée à la modification du rez-de-chaussée de l'immeuble Honnegger, mitoyen de la fontaine de Bouchardon.

Les pièces modificatives déposées aujourd'hui présentent des évolutions concernant les façades commer-

ciales et l'élévation sur la rue de Grenelle. Si le nouveau dessin des devantures commerciales continue à réunir les deux premiers niveaux en un registre clairement distinct des étages supérieurs, leur traitement a évolué. La trame en béton des immeubles industriels est conservée et désormais laissée visible alors que précédemment une structure métallique venait rythmer ce socle. Dans le même esprit, les traces de l'évolution du bâtiment du patronage ne sont plus gommées mais intégrées dans la nouvelle élévation.

L'immeuble de rapport construit par Denis Honnegger en 1937-1938 voit en revanche, toujours, son rez-de-chaussée et son premier étage entièrement démolis. Les modifications visent à en conserver en partie le caractère, principalement en abandonnant le principe de vitrine en double hauteur englobant un niveau d'entresol. Les nouvelles baies sont plus larges et moins hautes, permettant de laisser un haut bandeau entre elles et de conserver le bow-window central.

DISCUSSION

Les membres observent que le nouveau projet abandonne le registre de deux niveaux pour revenir à un registre commercial d'un seul niveau, tout en limitant le retraitement du rez-de-chaussée à la partie centrale. Cette nouvelle version, moins destructrice du côté de la rue de Grenelle, peut être admise. Il est proposé de lever le vœu.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le nouveau projet de restructuration d'un cœur d'îlot au Faubourg Saint-Germain pour lequel un grand nombre de modifications avaient été demandées.

La commission, constatant que ses différentes demandes ont été prises en compte, lève son vœu du 19 février 2013.



Vue de l'immeuble Honnegger, 22 septembre 1993.



Vue actuelle de l'immeuble Honnegger.



Élévation du nouvel état projeté de l'immeuble de Honnegger (© B&B Architectes).

Modification de la façade rue de Grenelle.

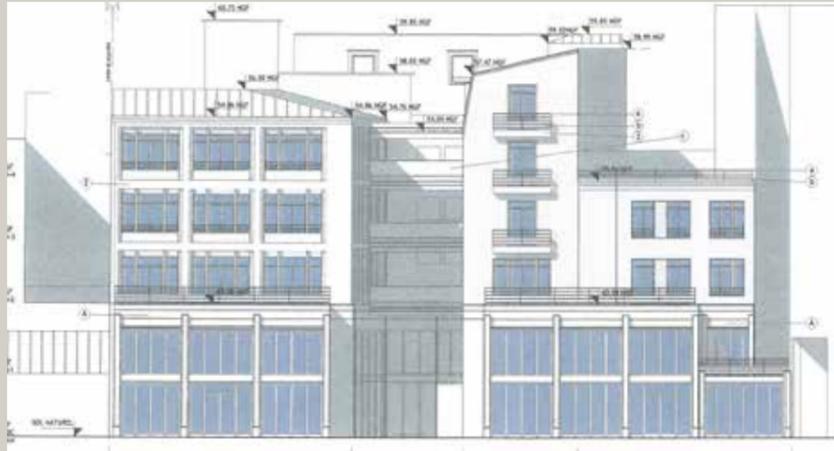


Vue actuelle de l'immeuble de Honegger et état projeté examiné lors de la séance du 19 février 2013 (© B&B Architectes).



Vue en élévation et perspective du nouvel état projeté de l'immeuble de Honegger (© B&B Architectes).

Modification des bâtiments industriels.

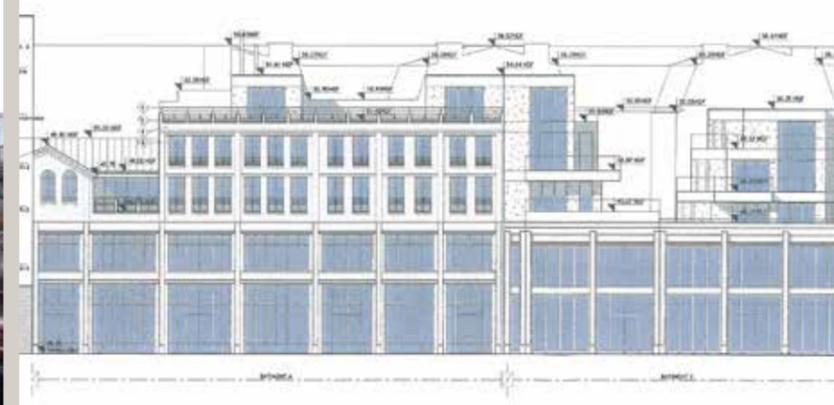


Vue actuelle des bâtiments industriels et état projeté examiné lors de la séance du 19 février 2013 (© B&B Architectes).



Vue en élévation et perspective du nouvel état projeté de la façade coté intérieur d'îlot de l'immeuble industriel (© B&B Architectes).

Modification, surélévation et extension du patronage.



Vue actuelle du bâtiment du patronage et état projeté examiné lors de la séance du 19 février 2013 (© B&B Architectes).



Vue en élévation et perspective du nouvel état projeté du bâtiment du patronage (© B&B Architectes).

[62, AVENUE D'IÉNA (16^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Restructuration lourde d'un ancien hôtel particulier de 1880

Pétitionnaire : M. MALANDAIN, Vincent

SCITHELEM VICTOR HUGO

PC 075 116 15 V 0047

Dossier déposé le : 06/08/2015

Fin du délai d'instruction : 06/12/2015

« Restauration d'un immeuble de bureaux avec extension de la façade Est sur cour, modification des façades Sud et Ouest sur cour, remaniement de la couverture sur avenue pour nouvelles installations techniques et meilleur intégration des édicules d'ascenseur, réfection de la véranda en façade Sud et retour en façade Est et changement de destination d'un local d'habitation en bureau à rez-de-chaussée et 1er entresol sur rue et cour. SHON créée : 561 m² ».

PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

- séance du 24 mars 2015 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier, initialement construit par Ernest Sanson en 1883, qui serait transformé en hôtel de tourisme. La Commission s'alarme de l'ampleur des modifications demandées par le pétitionnaire qui ne peuvent être acceptées en l'état car elles feraient disparaître les éléments remarquables de l'hôtel, tel le grand escalier et la serre couplée à un jardin d'hiver. Elle s'oppose également aux modifications de dispositions existantes encore

cohérentes, comme le rez-de-chaussée de la façade de style Régence ou la séquence de l'entrée depuis la rue. Face à l'ampleur des travaux envisagés, elle s'interroge sur la pertinence du choix d'un tel programme au regard des spécificités du bâtiment existant. Si elle comprend la difficulté à répondre aux contraintes réglementaires, notamment d'accessibilité, elle estime que les solutions proposées ne sont pas recevables au regard de la perte patrimoniale qui en résulterait.

La Commission demande en conséquence un traitement plus cohérent de la façade sur rue, un meilleur respect de la séquence d'entrée du rez-de-chaussée, la conservation du grand escalier et de l'ensemble que forment la serre du premier étage et son jardin d'hiver en retour et la structure métallique qui les supportent ».

PRÉSENTATION

Cet ancien hôtel particulier a été construit en 1883 par l'architecte Ernest Sanson pour madame Paul Fould. Il a

connu deux campagnes de surélévation qui ont concerné, en 1897, à l'initiative de la propriétaire d'origine, l'aile en retour et le bâtiment de fond de cour (création de nouveaux logements) et, en 1930, l'immeuble sur rue, qui a été surélevé de trois étages pour les besoins de l'occupant d'alors, la société Electro-Câble. L'intérêt patrimonial de l'hôtel réside principalement dans sa façade de style Régence et la présence, sur cour, d'une serre et d'un jardin d'hiver, appliqués en encorbellement au premier étage et soutenus par une poutre et deux grandes consoles en fer. Le pétitionnaire a renoncé au projet de création d'un hôtel de tourisme au profit d'une restructuration et d'un agrandissement de l'immeuble de bureaux actuel. Le nouveau projet respecte la façade sur rue ainsi que la séquence d'entrée et l'escalier principal du bâtiment, comme l'avait demandé la CVP. Toutefois, il supprime, comme précédemment, la galerie et le jardin d'hiver, au profit d'une véranda sur l'aile en retour (avec ajout d'une galerie vitrée au rez-de-chaussée) et d'un épaississement de la façade arrière



Extrait du Plan local d'urbanisme.



Vue actuelle de l'immeuble.



Vue de l'hôtel Fould en 1929, avant sa surélévation de trois étages.



À gauche, vue actuelle de la serre et du jardin d'hiver en encorbellement sur cour dont la démolition est demandée. À droite, revers de l'immeuble sur l'avenue d'Iéna.



du bâtiment sur rue.

DISCUSSION

Le programme a été modifié depuis le passage en CVP de mars 2015 : le projet d'un hôtel de tourisme ayant été abandonné, la modernisation par agrandissement et restructuration des bureaux actuels est maintenant étudiée. Les membres prennent note de la préservation de la façade et de la séquence d'entrée donnant accès au rez-de-chaussée. À côté de ces avancées, l'épaississement de la façade et la modification des galeries extérieures demeurant prévus, la commission se propose de former un nouveau vœu limité à ce point.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier pour lequel elle avait demandé un

traitement plus cohérent de la façade sur rue, un meilleur respect de la séquence d'entrée du rez-de-chaussée, la conservation du grand escalier et celles des galeries extérieures sur cour au premier étage.

Au vu des pièces modificatives, la commission regrette de ne pas avoir obtenu la conservation des anciennes galeries sur cour et maintient son vœu du 24 mars 2015 sur ce point.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de Paris : D³P⁴ 554 ; VO¹¹ 1571 et VO¹² 285.
- *L'année mondaine*, 1889, p. 234-235.
- Gérard Rousset-Charny, *Les palais parisiens de la Belle époque*, Paris, DAAVP, 1990.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIX^e et XX^e siècles*, 1ère série, t. IV, Paris, Service des travaux historiques, 1996, p. 9, notice 3675 et p. 81, notice 4374.

[164-168, RUE DE RIVOLI, 1, RUE DE MARENGO, 2, PLACE DU PALAIS-ROYAL ET 151-153, RUE SAINT-HONORÉ (01^{ER} ARR.)] SUIVI DE VŒU Restructuration du Louvre des antiquaires

Pétitionnaire : M. GRIFFON, Hervé

F-S. BRAUN ET ASSOCIES

PC 075 101 14 V 0033

Dossier déposé le 23/12/2014

Autorisé le 03/09/2015

« Restructuration de locaux à usage de commerce et bureau, du 2^e sous-sol au 1^{er} étage, sur rues et cours, avec modification des liaisons verticales, démolition partielle de planchers, poteaux et murs porteurs pour reconstruction, démolition d'une partie des terrasses du R+7 et de la totalité des verrières et terrasses des 4 cours pour reconstruction, modifications des devantures à rez-de-chaussée et 1^{er} étage sur l'ensemble des rues et remplacement des équipements techniques en terrasse

du R+7 et implantation de panneaux solaires thermiques en toitures du R+7.

SHON supprimée : 9889 m² ; SHON créée : 9058 m² ; surface du terrain : 7931 m². »

PROTECTION

Bâtiment concerné par une protection au titre du P.L.U. : « Architecture ordonnancée. Immeubles édifiés selon les plans établis par les architectes Percier et Fontaine en 1802. Partie prolongée de la rue de Rivoli envisagée à partir de 1846 sur un rapport établi par Manguin, Viel et Desjardins. Déclarée d'utilité publique en décembre 1852, elle est mise en œuvre par une société immobilière, dont les frères Pereire sont les principaux actionnaires, et constitue l'une des pre-



Vue de la cour : premier projet (© Vincent Herault architectes).



Vue de la cour : nouveau projet (© Vincent Herault architectes).



Rue Saint-Honoré le 14 juillet 1888, le magasin du Louvre et la porte Marengo, photographie de H. Blancard.



Perspective de l'état projeté à l'angle des rues Marengo et Saint-Honoré (© Braun + associés architectes).



Plafonds à caissons de la galerie sur la rue de Rivoli, qui seraient conservés en l'état.

mières opérations d'envergure du baron Haussmann. Elle est aussi unique en son genre par l'imposition de façades conçues initialement sous le Premier Empire, par l'imposition de ravalement tous les dix ans (embryon de la loi sur le ravalement) et par l'obligation d'achever le chantier pour l'Exposition Universelle de 1855 qui imposera un rythme et une organisation des travaux exceptionnelle aux constructeurs. »

ANTERIORITE

Séance du 21 mai 2015 : « La commission rappelle l'importance que représente l'îlot construit par les frères Peire dans l'histoire de l'urbanisme parisien, qui reprend l'ordonnement de Percier et Fontaine initié dans la première séquence de la rue de Rivoli et fait de cet ensemble, un des archétypes de l'urbanisme d'alignement d'Haussmann, dont le modèle sera largement diffusé.

Prenant connaissance du projet de refonte totale du rez-de-chaussée protégé au titre du PLU, la commission exprime son désaccord total avec le traitement prévu du registre bas des façades. Elle précise que les démolitions subies par l'îlot en 1978 ne doivent pas être le prétexte à l'adoption d'une architecture négligente du passé pour ce jalon de l'architecture urbaine du XIX^e siècle.

En conséquence, elle s'oppose vigoureusement au traitement des devantures sous les arcades (côté place du Palais Royal et rue de Rivoli) et demande que leur dessin soit conforme à l'ordonnement initial décrit dans le recueil de Léo Taxil. Elle s'oppose également à la pose d'un faux-plafond qui viendrait masquer les caissons rythmant le passage sous arcades.

Elle estime que le traitement réservé au socle commercial de l'immeuble, côté rues Saint-Honoré et Marengo (unification du linéaire des vitrines cassant le rythme des ouvertures et habillage des poteaux enserrés dans des coques de résine blanche) dissocie le rez-de-chaussée et son entresol du reste de l'immeuble au détriment de toute logique architecturale et urbaine. Elle demande, pour cette même raison, l'abandon du principe d'un bandeau de résine doublant en saillie la sous face du balcon filant et estime nécessaire que la devanture des commerces reprenne l'alignement et le rythme des devantures initiales.

Elle demande, enfin, que les aménagements anciens de l'actuelle cour d'entrée du Louvre des antiquaires - la seule ayant conservé ses dispositions d'origine - soient intégralement préservés. »

PRÉSENTATION

À la suite de la transmission par la direction de l'urbanisme de l'arrêté du permis de construire concernant le Louvre des antiquaires (07/09/2015) qui fait apparaître des évolutions conformes aux demandes de la CVP, le projet de vœu pris le 24 septembre dernier, confirmant celui du 21 mai, a été suspendu afin que la Commission puisse à nouveau se prononcer.

Il ressort en effet de l'arrêté que :

- s'agissant du plafond de la galerie de la rue de Rivoli et de la place du Palais-Royal, les caissons existants seront conservés en l'état, sans adjonction de faux plafonds ;
- conformément aux dispositions du Taxil, le bandeau intermédiaire des vitrines situées sous la galerie sera marqué de manière opaque suivant les cotes du document. L'arrêté mentionne également que l'auvent prévu à l'angle des rues de Marengo et Saint-Honoré, dans le pan coupé, est supprimé (mais le bandeau filant, d'une profondeur de 20 cm, installé sous les modillons du balcon demeure).

Il est demandé par ailleurs dans l'arrêté « la réalisation d'un prototype du traitement de la galerie, prévu en résine blanche afin de s'assurer de sa pertinence dans la perspective de la rue de Rivoli. »

DISCUSSION

Les points principaux de l'arrêté d'autorisation d'urbanisme du 7 septembre dernier satisfaisant aux demandes de la commission, le vœu est levé.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le nouveau projet de restructuration concernant le Louvre des antiquaires pour lequel un grand nombre de modifications avaient été demandées.

La Commission, constatant que ses différentes demandes ont été prises en compte, lève son vœu du 24 septembre 2015.

[24, RUE DE LA CHAPELLE ET 37, RUE MARC-SEGUIN (18^E ARR.)]

SUIVI DE VŒU

Surélévation et épaississement d'un immeuble de 1891

Pétitionnaire : M. LACHEVRIE, Alexis

PC 075 118 15 V 0050

Dossier déposé le 24/07/2015

Fin du délai d'instruction : 24 novembre 2015

« Surélévation d'un bâtiment d'habitation de 2 étages + combles sur un niveau de sous-sol avec extension côté rue Marc Seguin (22 logements créés), ravalement des façades, création d'un nouvel escalier et d'un ascenseur en partie neuve du RDC au R+6 accessible depuis l'entrée principale rue de la Chapelle, création d'un garage à RDC côté rue Marc Seguin, d'un local vélos et poubelles à RDC sur cour, décaissement du niveau d'accès 24 rue de la Chapelle pour accessibilité PMR et démolition de 3

appentis à rez-de-chaussée sur cour.

Surface créée : 1012 m² ; surface démolie : 66 m². »

PROTECTION

Aucune

ANTERIORITE

Séance du 24 septembre 2015 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de surélévation et d'épaississement d'un immeuble d'angle de 1891.

La commission ne s'oppose pas à la surélévation mais souhaite que la partie neuve, élevée de quatre étages carrés, se démarque de l'élévation d'origine. »



Détail de l'atlas du PLU.



Vue depuis la rue Marc-Seguin.



Vue actuelle de l'immeuble. À droite, la rue de la Chapelle.



Vue des immeubles en vis-à-vis, rue de la Chapelle.

PRÉSENTATION

L'immeuble occupant l'angle de la rue de la Chapelle et de la rue Marc-Seguin a été édifié en 1891. Il fait l'objet d'une demande de surélévation à laquelle la Commission ne s'est pas opposée tout en demandant que la partie neuve (quatre étages carrés) se démarque de la façade d'origine.

Le pétitionnaire présente un nouveau projet qui propose de distinguer la surélévation de l'immeuble d'origine en interrompant les chaînages présents de part et d'autre du pan coupé et aux extrémités, à partir du troisième étage. Il renonce à un traitement contemporain du dernier étage et de l'oriel qui était prévu sur deux travées, côté rue Marc-Seguin – cette nouvelle élévation est mise au même nu que la partie courante. Un enduit, ton pierre, habille par ailleurs l'ensemble des façades.

DISCUSSION

Sans s'opposer au nouveau projet, certains membres

rappellent qu'il équivaut à une démolition totale et qu'il aurait été sans doute plus satisfaisant de voir ici un projet neuf.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 octobre 2015, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un nouveau projet de surélévation pour lequel elle demandait qu'il se démarque de l'élévation d'origine.

La commission ne fait aucune observation sur le projet présenté et lève son vœu du 24 septembre 2015.

SOURCES

- archives et documentation de la Commission du Vieux Paris.

DEMOLITION TOTALE DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL



15-15B, AVENUE DE CLICHY (17^E ARR.)

Pétitionnaire : M. FABIANI, Dominique

SAS BFP CAPITAL

PC 075 117 15 V 0042

Dossier déposé le : 30/07/2015

« Construction de 2 bâtiments d'hébergement hôtelier (37 chambres) de 7 étages sur rue et 4 étages sur cour sur 1 niveau de sous-sol après démolition d'un bâtiment de commerce de 2 étages sur 1 niveau partiel de sous-sol. »



En haut, perspective du premier projet. En bas, projet modifié (© ARTEFAKT).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M. Noël Corbin, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Ruth Fiori, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapierre, M. Maurice Laurent, M. Claude Mignot, M^{me} Marie Monfort, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Jessica Feriaux

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris